





PIERRE-JEAN ZANNETTACCI

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

La présentation du rapport d'activité 2020 est, au-delà de l'obligation légale, un temps fort pour porter un regard distancié sur l'action de notre Communauté de Communes et la vie de notre territoire sur l'année écoulée.

C'est aussi une manière d'échanger et de partager avec les acteurs du territoire, et notamment les élus communautaires et municipaux, qui sont les actifs relais de la population et des forces vives du Pays de L'Arbresle, entreprises, associations...

2020, une année atypique

La crise sanitaire causée par la Covid-19 a bouleversé la vie quotidienne de nos habitants, associations, entreprises et collectivités. La Communauté de Communes a été présente tout au long de cette crise auprès des différents acteurs du territoire. Elle a su maintenir en fonctionnement permanent l'ensemble de ses services publics. J'en profite pour remercier encore les services communautaires pour leur engagement, leur dévouement, leur action et leur polyvalence sur place ou en distanciel. La CCPA a répondu aux problématiques de nombre d'entreprises fermées du fait de la crise en leur apportant un soutien technique et financier. L'aide économique directe versée aux commerces ayant subi une fermeture administrative en est une belle illustration. C'est plus de 900 000 €, entre les aides immédiates au début de la crise et les bons d'achat de Noël, qui sont venus soutenir notre économie de proximité. Notre collectivité a aussi soutenu les 17 communes du Pays de L'Arbresle en coordonnant achat de matériel, masques, gel hydroalcoolique, en accompagnant la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des Monts du Lyonnais pour la mise en place d'un centre de dépistage puis de vaccination à L'Arbresle.

2020. Un nouveau mandat communautaire

L'année 2020 a vu le renouvellement du conseil communautaire. En raison de la crise sanitaire, ce nouveau conseil n'a pu être installé que début juillet. Une nouvelle instance a été mise en place avec notamment la décision d'instaurer un nouveau pacte de gouvernance, une association renforcée des élus municipaux aux instances de travail (commissions, groupes de pilotages) et la volonté d'associer les 17 communes au sein de l'exécutif de l'intercommunalité.

Le travail sur le projet de territoire, véritable feuille de route pour les années à venir, a pris du retard du fait de la crise mais sera mené sur le deuxième semestre 2021.

Je remercie l'ensemble des élus communautaires et municipaux qui se sont investis dans la vie de notre intercommunalité en œuvrant à la recherche d'un véritable consensus territorial.

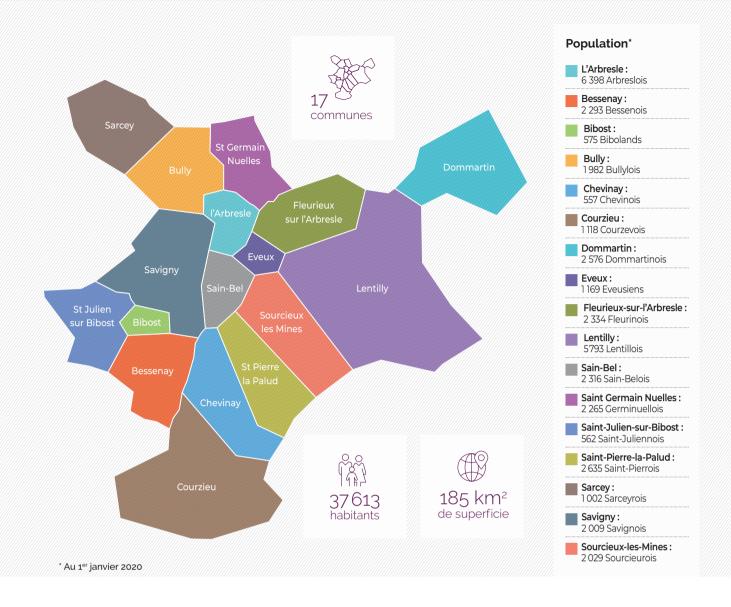
2020, une année riche en actions et projets

Après un mandat 2014-2020 marqué par d'importants transferts de compétences, 2020 a été consacrée à la stabilisation des compétences et à la structuration des dernières comme l'assainissement ou les eaux pluviales ou encore la mise en place d'un véritable service dédié aux solidarités.

Ce fut une année consacrée à la réalisation d'investissements nouveaux comme le pôle rugby de Fleurieuxsur-L'Arbresle mais aussi à la préparation de nouveaux projets qui verront le jour dans les premières années de ce nouveau mandat : construction du nouveau siège communautaire, création d'un parcours touristique et culturel, implantation de 4 pôles de tennis couverts.

Mais 2020 aura surtout vu notre intercommunalité s'engager résolument dans la transition écologique avec la création d'une délégation spécifique agissant en transversalité dans toutes les compétences de la CCPA et en particulier avec celle des mobilités. Les premiers exemples concrets en sont la définition d'un schéma directeur vélo, la préparation à la prise de compétence mobilité et l'intégration au futur établissement public pour gérer les transports collectifs à l'échelle de notre Communauté de Communes.

De nombreux autres actions et projets sont à découvrir dans ce rapport qui est aussi le vôtre.



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.



d'accueil des gens du voyage.



déchets assimilés.



tourisme.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Actions de développement économique

commerciales d'intérêt communautaire.

- Création, aménagement, entretien et gestion de

zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires,

artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de

Aménagement, entretien et gestion des aires

Collecte et traitement des déchets des ménages et

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Protection et mise en valeur de l'environnement



Politique du logement et du cadre de vie



Création, aménagement et entretien de la voirie



Actions sociales d'intérêt communautaire



Assainissement collectif et non collectif

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES



Petite enfance

- Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions « petite enfance » conduites dans les communes du territoire communautaire.
- Création et gestion de relais petite enfance.



Jeunesse

- Accompagnement méthodologique, technique et coordination des actions jeunesse conduites dans les communes du territoire communautaire.
- Information jeunesse et gestion d'un Point d'Information Jeunesse communautaire.



Transport et mobilité

- Transport scolaire pour la desserte des équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire.
- Étude et maîtrise d'ouvrage des aménagements des abords de gares ferroviaires.
- Étude des schémas de dessertes routières et ferroviaires du Pays de L'Arbresle.
- Organisation d'un service de transport à la demande de personnes sur délégation.



Santé

- Élaboration et mise en oeuvre d'un programme local de santé communautaire.
- Participation à la réalisation et à l'aménagement des équipements hospitaliers et de l'établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes EHPAD « maison de retraite intercommunale Les Collonges »•



Numérique

- Élaboration et mise en oeuvre d'un schéma intercommunal de développement numérique.
- Établissement, entretien et exploitation de réseaux de communications électroniques.



Patrimoine

- Création, aménagement et gestion des bâtiments de la gendarmerie de L'Arbresle.
- Aménagement, entretien et gestion de la retenue d'eau dite « Bassin de la Falconnière » à Sourcieux-les-Mines.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs :
- · L'Archipel, centre aquatique du Pays de L'Arbresle (Sain-Bel) ;
 - · le boulodrome de Grands Champs (Sain-Bel);
 - · le complexe sportif de Grands Champs (Sain-

Bel);

- · le plateau d'éducation physique de Grands Champs (Sain-Bel) ;
- · le complexe rugbystique du Pays de L'Arbresle (Fleurieux-sur-L'Arbresle).
- · les tennis couverts non démontables à vocation communautaire sur les communes de Lentilly, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Germain-Nuelles et Bessenay



Gestion des eaux pluviales urbaines

Culture

Création d'un parcours culturel et touristique

LE FONCTIONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle assure en lien étroit avec ses communes membres, la gestion de services publics essentiels pour le quotidien des habitants et met en œuvre des projets structurants pour le ravonnement du territoire.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Equivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit en séance publique afin d'administrer la structure intercommunale. Il délibère et vote les projets qui lui sont soumis.

Ses membres sont appelés les conseillers communautaires, au nombre de 49. Ils représentent les 17 communes du territoire.

LE BUREAU

Cet organe est composé du Président, des Vice-présidents et des délégués. Ses missions sont de préparer les décisions et les orientations communautaires. Il règle également les affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire lui a donné délégation.

Toutes les communes sont représentées dans cette instance.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Instance de travail composé du Président et des Vice-présidents a pour rôle le suivi des décisions délibérées par le Conseil Communautaire.

LE PRÉSIDENT

Le Président est l'exécutif de la Communauté de Communes. Il est chargé d'administrer la structure intercommunale et d'appliquer les décisions des instances communautaires.

Ses principales missions sont :

- Préparer et exécuter le budget.
- Mettre en œuvre les politiques communautaires.
- Encadrer les agents.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Ses missions sont de préparer les grandes décisions communautaires ainsi que de proposer des évolutions du territoire. Cette instance oriente politiquement l'action communautaire.

GESTION DES ASSEMBLÉES



CONSEILS COMMUNAUTAIRES

à compter de mai, la publicité des débats est assurée par la diffusion en direct du conseil sur le site internet de la CCPA



DÉLIBÉRATIONS CONSEILS



BUREAUX

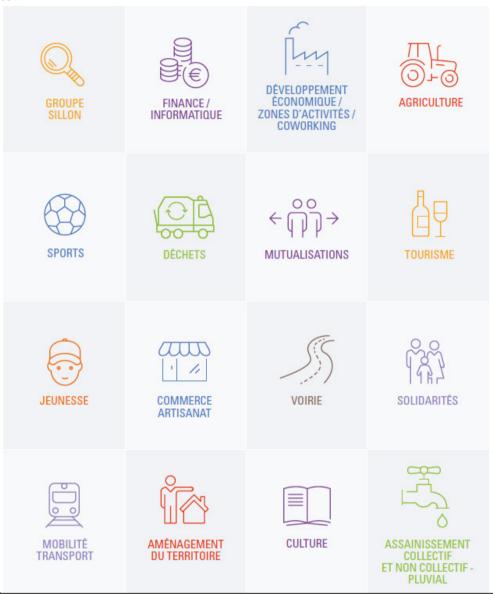


DÉLIBÉRATIONS BUREAUX

LES COMMISSIONS

Ce sont des groupes de réflexions chargés de débattre sur les actions à mener et les projets à mettre en oeuvre, et de formuler des propositions d'actions. Elles sont composées d'élus et de techniciens référents qui co-animent la commission avec leur Vice-Président ou délégué. Les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux.

Les thématiques:



MODERNISATION NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

Les élus communautaires du mandat 2020-2026 ont été dotés de tablettes informatiques. Avec la mise en place d'une application i-delibre, ils ont accès aux convocations et aux rapports des différentes assemblées (Conseil Communautaire, Bureau, Comex, Commissions thématiques. ...). Il s'agit d'un porte-document numérique garantissant l'accès aux documents et l'horodatage des convocations.

La mise en place d'un outil « ComElus » permet d'informer les conseillers municipaux de l'activité de la Communauté de Communes conformément à la loi Engagement et Proximité de décembre 2019.

Par ailleurs, la CCPA s'est dotée d'un outil de parapheur électronique permettant de développer la dématérialisation des actes avec la mise en place de la signature électronique.

LES CONSEILLERS **COMMUNAUTAIRES**



Le Président Pierre-Jean ZANNETTACCI > Maire de L'Arbresle



Florent CHIRAT 1er Vice-Président Agriculture Tourisme > Maire de St-Juliensur-Bibost



Franck CHAVEROT Délégué Agriculture > Maire de Bibost



Noël ANCIAN 2º Vice-Président Développement économique > Maire de St-Germain-Nuelles



BERNARD Délégué Commerce > Maire de Bully



Virginie **CHAVEROT** 3e Vice-Président Mobilité. **Transports** > Lentilly



Morgan **GRIFFOND** 4e Vice-Président Transition écologique et énergétique Environnement déchets > Maire de St-Pierre-La -Palud



Daniel LOMBARD Délégué Déchets > Bessenay



Diogène **BATALLA** 5^e Vice-Président **Finances** Informatique & Mutualisation > Maire de Fleurieux-

sur-L'Arbresle



Olivier **LAROCHE** Délégué Mutualisation > Maire de Sarcev



Jean-Bernard **CHERBLANC** 6° Vice-Président Solidarités > Maire de Courzieu



Alain THIVILLIER 7º Vice-Président Aménagement du territoire > Maire de Dommartin



Richard CHERMETTE 8e Vice-Président Culture, Jeunesse et sport > Maire de Chevinay



Yvan **MOLLARD** Délégué Sport > Sain-Bel



TERRISSE Délégué Jeunesse > Sourcieux-Les-Mines



Christian **MARTINON** 9e Vice-Président Voirie Pluvial et assainissement > Savigny



Bertrand GONIN Délégué Pluvial et assainissement > Maire de Eveux

ÉLUS DU PRÉCÉDENT MANDAT 2014/2020 :

Pierre-Jean ZANNETTACCI: Président

8 VICE-PRESIDENTS

- 1er: Bernard DESCOMBES: Aménagement du territoire;
- 2ème : Bruno SUBTIL : Cadre de vie sports, jeunesse ;
- 3^{ème}: Robert ALLOGNET: Environnement;
- **4^{ème} : Nicole PAPOT :** Mobilité, Transports, Voirie ;
- 5^{ème} : **Noël ANCIAN :** Développement économique ;
- 6ème: CHIRAT Florent: Agriculture, Tourisme;
- 7^{ème}: Diogène BATALLA: Commission Moyens généraux Finances;
- 8ème: Jean-Bernard CHERBLANC: Services à la personne



Yves BERTHAULT Dommartin



BLANC Suppléant St-Julien-Sur-Bibost



Marlène BOURDON Sarcey



Sarah BOUSSANDEL L'Arbresle



Annick BRUN PEYNAUD Bully



Maria CHEMARIN Courzieu



José DOUILLETL'Arbresle



Claire DOUVIER Suppléante Bibost



Philippe DRAIS Fleurieux-sur-L'Arbresle



Karine FOREST Maire de Bessenay



Yvette FRAGNE L'Arbresle



Bernard GONNON St-Pierre-la-Palud



Alexandra GOUDARD Lentilly



Philippe GRIMONET Lentilly



Monique LAURENT Maire de Savigny



Catherine LAVET Dommartin



LEONFleurieux-sur-L'Arbresle



Christine LOPEZ Sain-Bel



Thierry MAGNOLI Lentilly



Jacques MALIGEAY Bessenay



Geneviève MARION St-Germain-Nuelles



Sheila MC CARRON L'Arbresle



Lucie MONCOUTIE Sourcieux-Les-Mines



Nicole PAPOT Lentilly



Frédéric PAULOIS Chevinay



Gilles PEYRICHOU L'Arbresle



Martine PUBLIE St-Germain-Nuelles



Raymond REVELLIN CLERC Maire de Sain-Bel



Geneviève RIBAILLER Eveux



Annie ROSTAGNAT St-Pierre-La-Palud



Dominique ROSTAING-TAYARD L'Arbresle



Nathalie SORIN Maire de Lentilly



QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE?

Son objectif est d'affirmer une vision souhaitée et projetée d'un territoire. C'est un acte politique fort, traduisant des ambitions, des objectifs et proposant des réponses concrètes aux enjeux identifiés. Il s'agit pour les élus de travailler ensemble, tout en associant des partenaires, à la définition d'orientations stratégiques de développement et de projets concrets. C'est un guide sur lequel s'appuyer pour les réflexions à venir sur les enjeux de l'intercommunalité.

POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE?

SE TOURNER VERS L'AVENIR

Le proiet de territoire vise à valoriser les atouts du territoire, à compenser ses faiblesses en inventant un modèle de développement, tout en préservant les valeurs qui l'animent.

DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE ACTEUR

Le Pays de L'Arbresle est doté d'une véritable identité, d'un positionnement géographique dans le Rhône et à proximité de la Métropole qui sont des atouts qu'il convient à la fois de développer et de maîtriser.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

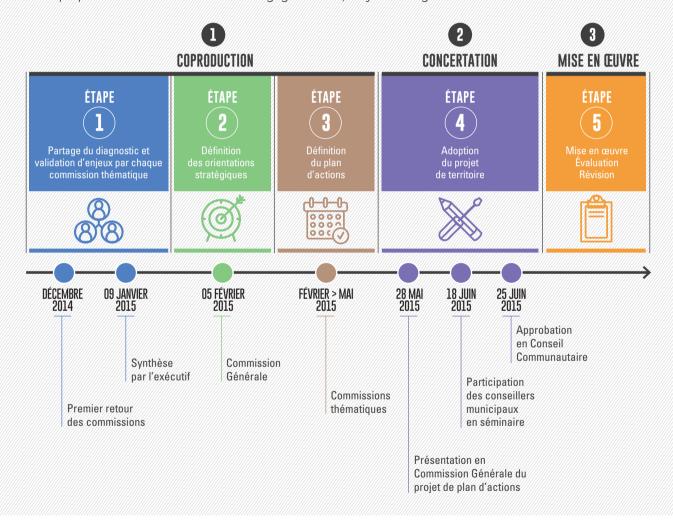
Le projet de territoire est un outil stratégique pour faire aboutir les projets de la Communauté de Communes et renforcer le dialogue avec ses partenaires et les territoires voisins.

LA DÉMARCHE ET LES ÉTAPES



Pour aboutir à l'élaboration de ce projet de territoire, plusieurs étapes de réflexion collective ont été nécessaires :

- Un diagnostic partagé des forces, faiblesses, risques et atouts d'avenir pour le territoire.
- La définition des axes d'orientation.
- Des propositions d'actions concrètes à engager à court, moyen et long terme.



LES PRINCIPAUX ENJEUX

À partir du diagnostic et des échanges entre élus et partenaires, 7 enjeux se sont naturellement dégagés pour construire le projet de territoire.

Télécharger le projet de territoire sur paysdelarbresle.fr

- RENFORCER le tissu économique local.
- PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR le patrimoine naturel et culturel dans une optique de développement durable.
- COMPLÉTER l'offre de services proposée à la population pour accompagner la dynamique démographique.
- SOUTENIR ET RENFORCER une politique de solidarité.
- DÉVELOPPER l'attractivité du territoire.
- FAVORISER les coopérations et les partenariats.
- FAIRE du développement durable une base de la dynamique locale.



La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle souhaite aménager des zones d'activités tenant compte des enjeux environnementaux et recherche en permanence l'équilibre entre développement économique et développement de l'activité agricole.

STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La stratégie locale de développement économique s'articule autour des objectifs et axes d'intervention suivants :

Renforcer l'attractivité économique du territoire

- · En commercialisant l'offre foncière en ZAE
- · En initiant des démarches de reconstitution de l'offre : création/ extension/reconfiguration de ZAE

Soutenir les acteurs économiques du territoire

- · En coordonnant une nouvelle offre de soutien à l'entreprenariat
- · En expérimentant une nouvelle offre de coworking : « Le Canevas 2.0 »
- · En développant une nouvelle politique de soutien au commerce local

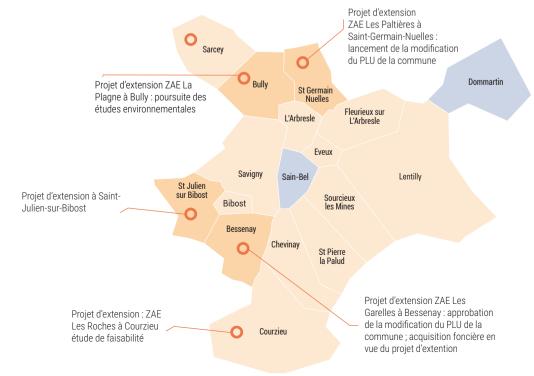
LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Suite à une commercialisation très dynamique du foncier économique ces dernières années, la CCPA a fortement réduit son offre foncière à vocation des entreprises (14 ha disponibles en 2014 contre moins de 2ha en 2020).

En parallèle, l'attractivité du territoire n'a cessé de croître et les demandes d'implantation des entreprises dépassent largement l'offre foncière disponible (en 2020, une quarantaine de prospects ont manifesté leur intérêt de s'implanter

S'ajoute à cette tendance un contexte de fortes contraintes écologiques, qui se traduit par un objectif national de zéro artificialisation nette des sols. De ce fait, les procédures de création et/ou d'extension de ZAE sont de plus en plus longues et complexes avec parfois un avenir incertain.

Néanmoins, en 2020, la CCPA a poursuivi les démarches engagées pour reconstituer son stock foncier :



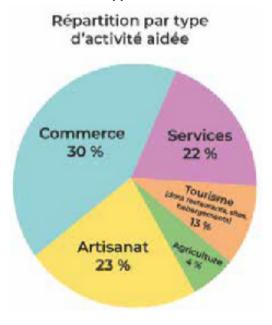
LE SOUTIEN AUX ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE



500 000€ POUR VENIR EN SOUTIEN DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE FACE A LA CRISE COVID

Pour pallier les impacts de la crise liée à l'épidémie de Covid et répondre aux difficultés auxquelles ont été confrontés les acteurs économiques les plus fragiles du territoire, en 2020, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a été parmi les premiers EPCI de la région à débloquer une enveloppe budgétaire exceptionnelle.

Ce soutien financier s'est traduit par la mise en oeuvre d'un fonds de solidarité au commerce et à l'artisanat local doté **d'une enveloppe de 425 000 €.**



Dossiers ———— Communes	1000€	500€	2000€	Nb Dossiers	Nb Dossiers inéligibles
Bessenay	3	4	9	16	1
Blbost	1	1	0	2	
Bully	10	5	3	17	1
Chevinay	0	2	0	2	
Courzleu	6	1	2	9	
Dommartin	8	3	4	15	2
Eveux	0	4	0	4	
Fleurleux-sur- L'Arbresle	4	6	4	14	
L'Arbresle	12	29	38	78	3
Lentilly	9	4	11	24	2
Saln-Bel	8	8	2	18	
Saint Germain Nuelles	15	0	2	17	1
Saint-Julien-sur- Bibost	1	0	1	2	12
Saint-Pierre-La-Palud	5	4	2	11	
Sarcey	0	1	4	5	
Savigny	8	4	3	15	1
Sourcleux -Les-Mines	1	3	1	5	
TOTAL	91 000€	118 500€	172 000€	256	11

Le Fonds de solidarité est venu en complément des autres aides mobilisables par les entreprises dans le contexte de crise sanitaire, et en particulier du fonds national de solidarité mis en place au niveau national par l'Etat et abondé par les régions, dont Auvergne-Rhône-Alpes.

Le bilan du Fonds de solidarité porté par la Communauté de Communes est extrêmement positif : **381 500 € versés en 2 mois à 256 établissements** (une aide moyenne de 1 490 € par dossier de demande).

PARTICIPATION AU FONDS RÉGION UNIE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque des Territoires et les collectivités locales ont lancé le Fonds Région Unie afin d'aider les micro-entrepreneurs, associations, entrepreneurs individuels, et entreprises jusqu'à 20 salariés dans leur besoin de trésorerie. Cette aide consiste en une avance remboursable, allant de 3 000 € à 30 000€, d'une durée de 5 ans et sans garantie ou cofinancement exigés.

En complément du fonds de solidarité, la Communauté de Communes a également abondé le Fonds Région Unie à hauteur de 75 000 €.

6 entreprises (3 sociétés et 3 entreprises individuelles) ont pu bénéficier de ce dispositif en 2020, pour un montant de **78 000€**, soit une moyenne de 13 000€ par dossier, contre 9 000€ à l'échelle régionale.

La Communauté de Communes a poursuivi en 2020 le travail engagé avec ses différents partenaires, afin de faire émerger un écosystème économique local intégré et mieux répondre aux attentes et aux besoins des entrepreneurs locaux

LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

En 2020, la Communauté de Communes a poursuivi sa stratégie en matière de soutien à l'entrepreneuriat, vecteur de la pérennisation des emplois, de l'activité et des ressources fiscales du territoire.

Elle répond à deux enjeux majeurs :

- Rendre visible, lisible et plus accessible l'offre territoriale de soutien aux entrepreneurs ;
- Combler progressivement les manques majeurs dans le parcours entrepreneurial et saisir les opportunités qui se présentent.

Et se décline en trois axes clés :

- Animer et coordonner l'offre territoriale de soutien à l'entrepreneuriat :
- Faciliter l'accès à l'information, communiquer et mettre en réseau ;
- Proposer de nouveaux services d'accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs complémentaires à l'offre existante.



Malgré le contexte sanitaire, l'année 2020 a permis notamment :

- Le lancement des RDVs de l'entrepreneuriat, un service d'accueil et d'orientation pour les porteurs de projet et entrepreneurs au Canevas 2.0 : 30 personnes reçues en 2020 ;
- Le déploiement d'une offre d'accompagnement de proximité pour chaque étape d'un projet, grâce aux permanences mensuelles de 3 partenaires au Canevas 2.0 : ADIE (financement), Calad' Impulsion (test de l'activité) et Pôle Emploi (en collectif);
- Le développement de partenariat avec des collectivités locales voisines pour faire émerger des programmes innovants et ancrés localement, à l'image de l'incubateur de territoire Ronalpia (dédié aux projets à impact social ou environnemental) avec le soutien de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Nos partenaires:



COWORKING: UNE ACTIVITÉ TRÈS IMPACTÉE PAR LE CONTEXTE SANITAIRE

Après un lancement en juillet 2019, il s'agissait pour le Canevas 2.0 de poursuivre la dynamique lors de cette première année d'activité.

Pour rappel, cet espace coworking situé au centre-ville de L'Arbresle a pour vocation :

- De favoriser la mise en réseau des porteurs de projets et entrepreneurs tout en offrant des réponses aux besoins d'hébergements et de services qualifiés (très haut débit...);
- De proposer une alternative au travail à domicile pour les salariés isolés quotidiennement de leurs équipes ou à la recherche de meilleures conditions de télétravail;
- De mettre en lumière des initiatives locales en faveur du développement économique, en lien notamment avec nos partenaires. Le contexte de crise sanitaire a mis un coup de frein à l'activité avec une fermeture des locaux pendant plus de 3 mois. La reprise d'activité en juillet s'est traduite également par une nouvelle tarification,

venant compenser la limitation de l'offre de services (arrêt des animations collectives dans les locaux, jauge limitée de personnes dans les salles de réunion...). Ce sont néanmoins plus de 60 utilisateurs qui ont profité de l'offre de services du Canevas 2.0 depuis son ouverture, dont 70% d'entrepreneurs ou entreprises (comprenant plusieurs membres d'une même équipe).

La crise du Covid a néanmoins fait évoluer les usages du lieu, qu'il conviendra de surveiller en 2021 :

- Une nette accélération de la commercialisation des locations d'espaces privatisables au détriment de l'espace partagé ;
- Une diminution de la fréquentation des télétravailleurs ;
- Une difficulté à animer une communauté d'utilisateurs et créer du lien avec l'arrêt des temps dédiés au partage et à la convivialité ;
- Un recentrage des actions dédiées à l'entrepreneuriat.

A NOTER!

Le Canevas 2.0 a assuré en 2020 l'accueil de nombreuses permanences d'acteurs, notamment lorsque le siège de la Communauté de Communes n'avait plus la possibilité d'accueillir un public extérieur : partenaires œuvrant dans le développement économique / l'entrepreneuriat, structures œuvrant dans le champ de l'insertion notamment. Cela a représenté 12 acteurs accueillis lors de 83 permanences.



COMMERCE: OPÉRATIONS DE SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

Montée en puissance du programme d'aides à l'investissement.

Au total, 16 artisans et commerçants avec ERP ont bénéficié du soutien financier de la collectivité, pour un montant total de 74 300 € de subventions réparties dans 7 communes, avec un complément cofinancé de 75 000 € par la Région. 50% des projets concernent l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

Accélérer la transition numérique des entreprises

Pour renforcer la visibilité des entreprises sur internet et les réseaux sociaux, dans une logique d'adaptation aux nouveaux comportements d'achat, un programme de sensibilisation et d'accompagnement a permis de financer l'intervention d'un consultant spécialisé en webmarketing. Au total, 24 entreprises ont bénéficié d'une demi-journée de formation, soit environ 75 heures d'interventions individuelles et 5 heures de sensibilisation collective.

Soutien à l'ingénierie auprès des communes



Pour faciliter les démarches des communes qui souhaitent s'engager dans la revitalisation commerciale de leur centre-bourg, le service développement économique de la CCPA propose un service de « guichet unique » à l'échelle intercommunale. Cela facilite les démarches des professionnels et des élus en apportant une connaissance des dispositifs existants, des interlocuteurs-clés et de l'offre en locaux d'activités. Grâce à un accompagnement renforcé, la CCPA a pu contribuer au maintien de certaines activités commerciales dans des communes rurales.

Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets «Aménager un dernier commerce en milieu rural», la Région a attribué une subvention de 10 000 € pour financer la sauvegarde de la boulangerie en faveur de la commune de Courzieu, et une subvention de 12 450 € pour la modernisation du dernier café-restaurant en faveur de la commune de Savigny.

FAVORISER LA CONSOMMATION LOCALE

Pour soutenir ses commerçants et artisans pendant les fêtes de fin d'année, la CCPA a lancé une opération solidaire pour encourager ses habitants à consommer local chez tous les commerçants, artisans, restaurateurs et producteurs du territoire. La CCPA a ainsi fait appel à Soutien-Commercants-Artisans.fr, 1ère plateforme de bons d'achat pour soutenir les petits commerçants et artisans, en finançant 20 % des bons d'achat commandés grâce à un simple code de réduction. Un engagement qui s'est révélé payant pour le territoire puisque l'enveloppe de 62 000 € allouée a permis de générer près de 332 000 € de bons d'achats directement reversés aux commerçants participants, dont 75 % à destination des ERP impactés par une fermeture administrative pour faire face à l'épidémie de Covid. Les habitants ont, quant à eux, pu sensiblement améliorer leur pouvoir d'achat tout en apportant un soutien financier et moral aux commerçants et artisans de leur territoire.







AGRICULTURE

STRATÉGIE LOCALE DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ AGRICOLE DU TERRITOIRE

Cette stratégie repose sur 4 axes majeurs : le foncier et l'installation, l'aide à la production, l'accompagnement des projets structurants et collectifs ainsi que la communication.

FONCIER ET INSTALLATION

Transmission hors cadre familial

Dans le cadre de la convention mise en place avec la Chambre d'Agriculture du Rhône, deux projets de transmission hors cadre familial ont été soutenus par la CCPA. Pour les agriculteurs non issus du territoire l'accès au foncier est souvent très compliqué. Une prime est accordée aux cédants qui s'inscrivent au Répertoire Départ Installation et transmettent par ce biais leur exploitation.

Portage de foncier agricole

Lorsque la SAFER intervient pour le compte d'un porteur de projets agricoles qui trouve un bien pour s'installer, il arrive parfois que le temps de concrétiser le projet d'installation, des frais de portage soient dus par le futur agriculteur. Ces frais correspondent au coût du crédit contracté par la SAFER. Afin de faciliter ces démarches d'installation, la CCPA peut les prendre à sa charge. En 2020, la collectivité a accompagné deux projets d'installation.

AIDE À LA PRODUCTION

Point de vente à la ferme et transformation

Afin de permettre aux agriculteurs de mieux maîtriser leurs outils de production et favoriser la vente en circuits courts, deux projets collectifs ont été accompagnés en

- la création d'un point de vente à la ferme et d'un atelier de transformation de volaille pour un GAEC transformation
- la création d'un espace de stockage mutualisé pour le compte d'une apicultrice.

Plan beaujolais

Dans le cadre du Plan de soutien au développement de la filière viticole Beauiolaise porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CCPA a accompagné en 2020 une action portée par la Cave AGAMY visant la «distribution des vins du Beaujolais sur le marché traditionnel français».

AIDE À LA PRODUCTION

Lutte contre la grêle

L'année 2020 a été la deuxième année de test du dispositif paragrêle. Ce dispositif prévu pour une durée de 3 ans est destiné à mettre en place un système de lutte active contre les orages de grêle par l'envoi de sels hygroscopiques dans les nuages grêligènes. Ce système repose sur 16 postes de tir (lâcher de ballon météo) repartis sur le territoire et un radar pour connaitre l'évolution des nuages en temps réel. Le risque de grêle a été particulièrement important en 2020, néanmoins un bilan global du fonctionnement du dispositif sera dressé fin 2021 pour étudier son maintien.

Pont bascule

Le pont bascule prévu pour les agriculteurs de la partie nord de notre territoire a été mis en service sur la commune de Savigny, route du Bois du Maine. Il permet aux agriculteurs de se faire livrer du vrac et de mieux gérer leur approvisionnement en matière première. Le pont bascule est en accès libre et permet également aux particuliers qui en ont besoin de faire peser des chargements.

Etude sur les retenues collinaires

Une étude lancée fin 2019 a été menée en 2020 sur 9 retenues collinaires de la région de Bessenay. Elle avait pour vocation de dresser un état des lieux et de construire un modèle météorologique et hydrographique qui nous permette de mieux comprendre le fonctionnement du milieu naturel et le remplissage de ces retenues. Cela a permis de savoir quelle était la quantité d'eau disponible annuellement pour l'agriculture et de tracer un réseau d'irrigation idéal en partant de ces retenues. Reste à mobiliser les

différents propriétaires et agriculteurs concernés pour mener à bien un projet adapté au contexte local.

COMMUNICATION

Animations scolaires

15 classes de primaire ont pu découvrir l'agriculture du territoire.

Ces animations se déroulent en trois phases: une séance de découverte du fonctionnement de l'agriculture locale, une séance de terrain avec visite d'exploitation et lecture du paysage agricole et une dernière séance de conclusion au cours de laquelle les élèves restituent les acquis. Les objectifs de ces séances sont multiples: permettre aux enfants de découvrir le rôle de l'agriculture par rapport au maintien des paysages et de la biodiversité, rencontrer les exploitants du territoire et mieux comprendre les interactions entre les agriculteurs et le reste de la population.

Réalisation de films pédagogiques

Trois films pédagogiques ont été réalisés en 2020 pour présenter l'agriculture locale. Ils ont été tournés sur des exploitations représentatives de la diversité de notre agriculture : maraichage, viticulture, élevage et arboriculture. Ils ont pour vocation d'être diffusés sur nos différents supports de communication (site Internet, réseaux sociaux) et de servir de support pédagogique lors des animations scolaires menées sur le territoire.

LE PAYS DE L'ARBRESLE AU COEUR DU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"

C'est le 10 décembre 2020 que la CCPA, les communes de L'Arbresle et de Sain-Bel, ont appris que leur candidature au dispositif national "Petites villes de demain" était retenue. Elles feront donc partie, en binôme, avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, du programme lancé par le Gouvernement en octobre dernier en marge du plan de Relance.

QUEL EST CE DISPOSITIF?

C'est un programme qui se veut ambitieux, dans son intitulé comme en chiffres. Il entend accompagner les communes jouant un rôle sur le territoire afin de renforcer leur attractivité à travers le maintien et le développement des services publics et privés, l'amélioration de l'habitat ou l'aménagement d'espaces publics. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et celles aux alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Ce programme est piloté par l'Agence nationale de la cohésion. Doté d'une enveloppe de trois milliards d'euros, il concerne 1 000 communes de moins de 20 000 habitants, dont 12 binômes commune(s)-intercommunalité dans le Rhône. Ce dispositif national permettra également de mettre en lumière la complémentarité et capacité de collaboration entre les communes et la CCPA. De nombreux outils et moyens seront à disposition pour le développement de projets (aménagements urbains, rénovation de l'habitat, soutien au commerce local...), organisés autour de trois piliers : - Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités

les moyens de définir et mettre en oeuvre leur projet de territoire et l'apport d'expertises.

- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction des projets et des actions à mettre en place.
- -L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

QUEL EN EST LE CALENDRIER?

Le conventionnement entre l'État et les deux communes concernées devrait avoir lieu au mois de iuin 2021.

Puis dans les dix-huit mois, un projet de territoire « Petites villes de demain » sera élaboré. Il conduira à la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire qui précisera les projets retenus, les financements alloués par les différents partenaires et permettra aux investisseurs de bénéficier de dispositifs de défiscalisation si ils investissent sur le territoire.

HABITAT



LE PLH 2014-2019, TOUJOURS EN VIGUEUR

Suite à la prorogation de deux années accordée par le Préfet, la Communauté de Communes a continué de mettre en œuvre le programme d'actions du PLH 2014-2019 tout au long de l'année 2020.

Pour répondre aux besoins en logements et en particulier des ménages les plus en difficultés sur un territoire où la pression foncière continue de s'accentuer, la CCPA a engagé une enveloppe financière d'environ 170 000 €, portant ainsi l'enveloppe consacrée au PLH depuis 2014 à près de 1500 000 €.

Soutenir le développement d'un parc de logements accessibles (location et accession)

La Communauté de Communes a apporté un soutien financier à trois nouveaux programmes de bailleurs sociaux (42 logements) au cours de l'année 2020, par le biais de subventions à la création de logements très sociaux, et/ou par l'octroi de garanties d'emprunt. Ces projets concernent trois communes dont le marché immobilier est particulièrement tendu. Ils permettent ainsi de créer une offre abordable aux ménages modestes sur le territoire.

En complément, trois bailleurs privés qui se sont engagés dans des réhabilitations de logements avec conventionnement (parc social privé) ont également bénéficié des actions menées par la CCPA dans le cadre de son PLH. Ils ont pu avoir accès à un accompagnement administratif gratuit (diagnostics et montage des dossiers) et à des subventions de la Communauté de Communes, créant ainsi 8 offres locatives sociales complémentaires au parc HLM.

Permettre aux propriétaires modestes d'améliorer leurs conditions d'habitat (efficacité énergétique et/ ou maintien à domicile)

Les propriétaires occupants modestes du territoire peuvent également bénéficier d'un accompagnement et être soutenus financièrement par la CCPA pour des travaux dans leur résidence principale.

Seize projets de rénovation de logements occupés par des propriétaires modestes ou très modestes ont été subventionnés en 2020. Ils concernaient :

- 5 projets de maintien à domicile (4 adaptations de salle de bain et 1 installation d'élévateur)
- 11 projets de rénovation énergétique (Majoritairement 3 postes de travaux ou plus, pour un gain énergétique moven de 50%)

Tout comme pour les projets locatifs, le marché confié à l'association SOLIHA permet aux propriétaires d'avoir accès à un outil d'aide à la décision. En facilitant la concrétisation des projets, le dispositif mis en place par la CCPA génère également une activité dont peuvent bénéficier les entreprises et artisans du secteur.

Accompagner les publics les plus fragiles vers/dans un logement

Mission d'accompagnement des jeunes (moins de 30 ans) vers et dans le logement

Une mission d'information et d'accompagnement des jeunes est confiée à l'association AILOJ depuis le début du PLH. En 2020, 25 nouveaux ménages ont été reçus pour être conseillés et/ou orientés. D'ici 2020, l'association proposait également un parc de 5 logements accompagnés (parc privé ou social) en bail glissant, sous-location, voir co-location.

Pour évaluer cette action et requestionner les besoins, un travail de réflexion a été initié fin 2020. Un groupe de travail composé d'élus des commissions Jeunesse et Aménagement du territoire s'est réuni pour la première fois début 2021.

Permanences Accueil Conseil Orientation Logement, doublement des capacités d'accueil

Face au constat de l'augmentation des besoins, la Communauté de Communes a souhaité, lors du renouvellement de la convention avec l'association SOLIHA, doubler la durée des permanences dès 2020. L'association a donc assuré onze journées de permanence pour informer et accompagner les ménages de plus de 30 ans en difficulté face au logement (difficulté à accéder, changer ou se maintenir dans un logement).

Une moyenne de 15 rendez-vous, majoritairement téléphoniques en raison de la crise sanitaire, ont été réalisés. Plus d'un tiers des ménages était hébergé ou sans domicile fixe.

Logement d'urgence : des réflexions engagées pour mieux répondre aux besoins

Afin d'identifier les besoins, mieux y répondre et mieux accompagner les communes dans les réponses à apporter à l'échelle intercommunale, une étude transversale a été engagée par les Services Développement Social et Habitat. Le travail de diagnostic initié en 2020 avec les acteurs sociaux du territoire et les communes a abouti à la création d'un groupe de réflexion composé d'élus des commissions Solidarité et Aménagement du Territoire.

Les travaux de ce groupe de travail permettront de définir des actions pour apporter une réponse aux situations de plus en plus récurrentes de nécessité de mise à l'abri et d'accompagnement (séparations, violences conjugales,...).

Sédentarisation des gens du voyage

En 2020, une mission de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS), co-financée par l'Etat, a été confiée à ARTAG et au Cabinet de L'Arue pour la sédentarisation d'un groupe familial sur la commune de Sarcey. Le diagnostic social a été réalisé en 2020 et a permis la définition du programme et la prospection des bailleurs sociaux en 2021.

Sur le site de la Ponchonnière, l'association ARTAG continue d'assurer une mission de médiation auprès des ménages dans l'attente d'une solution de relogement. Cette mission prévoit également une action cofinancée par la CAF pour favoriser la scolarisation des enfants (CLAS).

La sédentarisation des ménages présents sur le site est une priorité pour les prochaines années compte-tenu des conditions d'habitat, des coûts engendrés pour la CCPA et de la prescription qui lui est faite par l'Etat (Schéma Départemental).



LE TROISIÈME PLH DU PAYS DE L'ARBRESLE EN COURS D'ÉLABORATION

La Communauté de Communes a confié au bureau d'études Novascopia-Trajectoires la mission d'accompagner le territoire dans la construction de sa politique de l'habitat pour les six prochaines années.

La première phase de la démarche, à savoir le diagnostic, a été réalisée sur 2020. Il a été rédigé en prenant en compte notamment l'analyse d'éléments quantitatifs et qualitatifs et l'évaluation des politiques de l'habitat mises en œuvre sur le territoire au cours des dernières années. Véritable base de réflexion pour définir les enjeux et élaborer une stratégie, il a fait l'objet d'un travail de concertation avec chaque commune lors d'échanges en instances communautaires. Le PLH se veut être construit par et pour les communes du territoire.

A l'issue de l'élaboration du diagnostic, cinq enjeux ont été retenus :

- Valoriser et maîtriser l'atout que constitue la connexion à la Métropole de Lyon
- Préserver la qualité paysagère et le confort de vie tout en développant l'offre de logements
- Fluidifier les parcours résidentiels
- Renforcer le rôle du bâti existant dans la réponse aux besoins en logement
- Tenir compte des publics nécessitant des réponses spécifiques

C'est sur cette base qu'un nouveau travail de concertation va être mené en 2021 avec les communes et les partenaires pour rédiger le document d'orientations stratégiques et définir le programme d'actions, véritable boite à outil du PLH.



DHÉSION SO

Le service Solidarités a été créé en 2020, en regroupant plusieurs missions déjà existantes au sein de la CCPA: la petite enfance, la jeunesse et le développement social.

PETITE ENFANCE

2020 est la première année pleine de fonctionnement à 4 Relais Petite Enfance, après l'ouverture en 2019 du Relais de Saint-Pierre-la-Palud.

Cette année, les Relais ont continué d'exercer leurs missions malgré la crise sanitaire :

- Permanences téléphoniques ou physiques sur rendez-vous : information sur les modes d'accueil, accompagnement dans le rôle et fonction de parents employeurs ou de professionnels en charge de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants, soutien dans les démarches administratives
- Accès et départ en formation continue : les Relais proposent tout au long de l'année des temps de formation aux assistants maternels. En 2020, 30 départs en formation ont pu être organisés
- Emprunt de documentations et livres pour enfants, pour les assistants maternels
- Temps collectifs: moments forts dans la vie des enfants et des assistants maternels qui les accompagnent. Ils ont lieu tous les matins sauf les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les enfants bénéficient d'un espace de jeux adapté à leur âge et d'activités d'éveil. Les professionnels disposent d'un temps d'échange et de soutien indispensable à l'exercice de leur profession. Des professionnels peuvent venir animer ces temps (psychomotricien, musicien, auteur illustrateur, art thérapeute...).





Les Relais Assistants Maternels (RAM) sont devenus des Relais Petite Enfance avec la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020.

Les temps collectifs ont été suspendus pendant le premier confinement mais ont pu être maintenus sur le reste de l'année.

- Habituellement une fête de l'hiver est organisée chaque année, ainsi qu'une fête de l'été une année sur deux. Compte tenu du contexte sanitaire en 2020, aucune fête n'a pu être organisée. Les animatrices des Relais ont remis des friandises aux enfants et assistants maternels en fin d'année.

Les Relais du Pays de L'Arbresle ont participé pour la troisième année consécutive aux semaines de la parentalité, en proposant des ateliers, portes ouvertes dans leurs locaux et en organisant une conférence : « Mes besoins et les besoins de l'enfant, au coeur de la relation ».









JEUNESSE

POINT INFORMATION JEUNESSE (PIJ)

Le PIJ s'adresse aux habitants des 17 communes du territoire en proposant un premier niveau d'information sur les questions liées à la jeunesse, des temps d'accompagnement individuels et des temps d'animation collective.



A chaque fois que cela a été possible ou sur demande des communes, le PIJ est intervenu en dehors de ses locaux. Ainsi 488 personnes ont pu être informées lors de 32 ateliers organisés sur le territoire de la CCPA.

Les informateurs jeunesse du PIJ ont maintenu le lien avec le public durant les périodes de confinement par mail, téléphone et visio : au total, 560 contacts avec le public dans l'année (mails, réseaux sociaux, téléphone, rdv physiques).

Des ateliers et actions partenariales ont pu être organisés dès que le contexte le permettait :

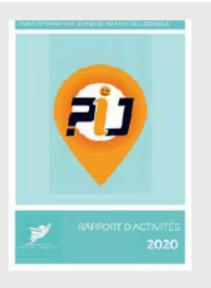
- Journées de l'orientation
- Ateliers stages de $3^{\rm eme}$: accompagnement à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation
- Ateliers «vrai du faux» : éducation aux médias, repérer les fausses informations
- Semaines de la parentalité : deux ateliers « Mon ado et l'orientation» et une conférence « Mon ado et les réseaux sociaux »
- Calendrier de l'info : en décembre, publication d'un post par jour sur les réseaux sociaux du PIJ, donnant une information ou présentant un partenaire dans les thématiques du PIJ

Le PIJ accompagne les jeunes qui souhaitent passer leur BAFA, et monte avec eux le dossier qui leur permet de demander une prise en charge financière à 50% par la CCPA. En 2020, 18 jeunes du territoire ont pu bénéficier de cette aide.





Rapport d'activité du Point Information Jeunesse (PIJ)



COORDINATION JEUNESSE

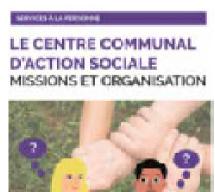
En octobre 2020, un coordonnateur jeunesse est arrivé dans l'équipe. Il a pour missions d'animer les deux réseaux jeunesse du territoire : le Réseau d'Animateurs Jeunesse du Pays de L'Arbresle (RAJPA) et le collectif de prévention. Ces réseaux réunissent tous les acteurs jeunesse du territoire (animation, loisirs, logement, insertion, éducation nationale, addictions, santé...). Ces groupes de travail permettent d'organiser des journées d'animations communes, des formations pour les professionnels, de monter des réponses communes à des appels à projets...

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Avec la création d'une mission de développement social en 2019, la CCPA a souhaité s'investir dans une politique sociale à destination de sa population. Différents axes de travail ont été envisagés : travail inter CCAS, inclusion numérique, parentalité, santé, vieillissement, accès aux services...

Plusieurs actions ont pu être menées en 2020 :

- Un guide CCAS à destination des nouveaux élus a été rédigé par la CCPA, afin de les informer sur les attributions des CCAS, les missions obligatoires, le fonctionnement, les aides facultatives...
- Pour la troisième année consécutive, la CCPA a organisé en octobre 2020 les semaines de la parentalité. Durant deux semaines, les partenaires de la parentalité au sens large (petite enfance, enfance, jeunesse, animation, santé...) ont proposé des ateliers, conférences et portes ouvertes à destination des habitants du Pays de L'Arbresle. 15 actions ont été mises en oeuvre sur cette période, et ont rassemblé entre une dizaine de participants (ateliers, portes ouvertes) et 80 participants (ciné-débat au Strapontin).





- La CCPA souhaite s'investir dans l'inclusion numérique et la réduction des inégalités en termes d'accès aux services et aux droits, fortement impactés par la dématérialisation de nombreuses démarches administratives. Pour ce faire, une étude a été lancée en novembre 2020 sur le territoire ; menée par le cabinet Hinaura jusqu'à l'été 2021, elle permettra de réaliser un diagnostic des besoins sur le territoire et de définir des actions permettant de lutter contre l'exclusion numérique.
- Réflexion sur une Maison France Services. La CCPA souhaite apporter des services de proximité à ses habitants, qui permettent un accès aux droits pour tous. Aussi dès 2020, une réflexion s'est engagée pour installer sur le territoire une Maison France Services, nouvelle appellation des Maison de Services au Public. Ces espaces permettent de concentrer sur un seul lieu des informations relatives à plusieurs acteurs dont la CAF, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, la CARSAT et le ministère des Finances Publiques. Deux agents formés pourront donner une première information au public, et questionner les administrations concernées en cas de demande plus spécifique. Un accompagnement aux démarches en ligne pourra également se faire, via un espace public numérique situé dans la Maison France Services.

- La CCPA, en partenariat avec la Communauté d'Aggloméaration de l'Ouest Rhodanien (COR) et le centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or, a relancé un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) commun aux deux EPCI. C'est une instance de concertation et de coordination des acteurs, facilitant le travail en réseau. Il a pour but de définir et mettre en oeuvre une politique locale de santé mentale, en :

- développant la prévention, l'éducation et la promotion de la santé mentale
- facilitant le développement de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes en souffrance psychique -informant, sensibilisant et luttant contre la stigmatisation de la maladie mentale.

Un recrutement a été lancé à l'automne 2020, et a abouti au recrutement d'une coordinatrice CLSM en février 2021.





UNE ANNÉE DE CRISE SANITAIRE

La saison sportive 2020 a été évidemment marquée par la fermeture des équipements sportifs sur une partie importante de l'année en raison de la pandémie Covid.

Au gré des deux confinements, les équipements sportifs ont fonctionné à peine plus d'un semestre au total sur l'année, de janvier à mi-mars (2,5 mois) puis de mi-juin à octobre 2020 (4,5 mois). Les pratiques sportives ont été durement impactées, quelles que soient les typologies de publics :

- Les interdictions d'activité sportive en intérieur pour le grand public et les adhérents associatifs des clubs n'ont été que partiellement levées lors de la reprise en juin.

En effet, jusqu'au deuxième confinement d'octobre, de nombreuses contraintes sanitaires ont limité les accès à certaines commodités dans les ERP (vestiaires notamment) et fortement réduit les jauges d'accueil du public.

- Les cycles scolaires de natation et d'EPS ont enregistré 18 semaines d'enseignement sur l'année contre 33 habituellement.

Si ces ruptures d'activités physiques répétées ont nui à tous les acteurs sportifs, les conséquences en matière de « Savoir nager sécuritaire » prennent une dimension préjudiciable en matière d'aisance aquatique notamment pour les plus jeunes élèves (de la grande section maternelle jusqu'au CM) n'ayant pas pu suivre un cycle pédagogique régulier en la matière.

Seules les activités du club d'athlétisme EOL sur le plateau sportif de Grands Champs et du club de rugby du PARC au terrain synthétique de Fleurieux-sur-L'Arbresle ont perduré,

dans la limite des petits groupes autorisés à pratiquer en extérieur.

Ces interdictions prolongées ont évidemment privé les amateurs de sport, pratiquants, comme spectateurs, de leurs activités régulières (rencontres de championnats, tournois, stages...) mais également d'évènementiels sportifs dont les éditions 2019 encourageantes devaient être dupliquées en 2020 :

- E-Bike Connexion (Enduro VTT électrique);
- AURA Apnéa Contest (compétition d'apnée statique et dynamique) :
- Championnats régionaux de natation...

L'ARCHIPEL FORTEMENT IMPACTE PAR LA CRISE

Ces fermetures imposées ont entraîné de facto une forte baisse des fréquentations, tout équipement confondu. C'est à L'ARCHIPEL que les impacts sont les plus conséquents:

- 24 469 passages du 2 janvier au 14 mars 2020;
- **24 253 passages en saison estivale** du 27 juin au 13 septembre 2020 soit une diminution de 38 % par rapport à 2019 (près de 40 000 entrées).

Il reste toutefois à souligner le travail important de l'ensemble des équipes du Service des Sports et du Service Technique pour rendre possible l'ouverture de L'ARCHIPEL sur la période estivale en dépit de lourdes contraintes règlementaires et organisationnelles.

- 12 421 passages du 14 septembre au 24 octobre 2020 ;

- 278 entrées pour les publics prioritaires lors du deuxième confinement du 25 octobre au 20 décembre 2020*. (*Durant cette période, seuls quelques **PUBLICS DITS PRIORITAIRES** étaient autorisés à pratiquer du sport en ERP : publics scolaires, personnes souffrant d'Affection de Longue Durée (ALD) ou porteuses de handicap, personnes en formation professionnelle.)

Au total, la fréquentation annuelle de L'ARCHIPEL atteint 61 421 entrées sur 7 mois en 2020, réduite de 62% en comparaison à l'an dernier.

Enfin, cette saison sportive aquatique s'est soldée en eaux troubles : la survenue d'un important problème technique en sous-station de L'ARCHIPEL où la défaillance d'une pompe de circulation a entraîné, le dimanche 13 décembre, une vidange des bassins et l'inondation des galeries techniques.

FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE BOULES DES CLUBS AU BOULODROME DU PAYS DE L'ARBRESLE.

Un seul événement majeur s'est concrétisé pour égayer la rentrée sportive de septembre 2020 : le Pays de L'Arbresle s'est vu confier l'organisation de la Finale des championnats de France de boules des clubs au boulodrome du Pays de L'Arbresle.

Venues de la France entière, 18 équipes masculines et féminines, allant des catégories Nationale 4 à Elite 1 se sont affrontées lors du 11 au 13 septembre 2020, sur des disciplines aussi variées que le tir progressif, le tir de précision et le tir rapide.









Des protocoles Covid drastiques encadrés par la Fédération Française du Sport-Boules ont été mis en œuvre par les bénévoles du Secteur Bouliste du Pays de L'Arbresle, les membres de l'Association de Gestion du Boulodrome communautaire et les services de la CCPA (services techniques et sport). Cette énergie a permis l'accueil de spectateurs ravis de partager un moment de convivialité. Et c'est face à ce public et sous les caméras de télévision de cet événement retransmis sur la chaîne Sport en France que l'équipe des Féminines du Pays de L'Arbresle a brillamment gagné sa finale du dimanche matin! Bravo à elles et à leurs entraîneurs!



Concernant le boulodrome, le dernier trimestre de l'année a été mis à profit pour aménager les tribunes spectateurs en matière de confort (mise en place de 200 sièges de gradins) et de sécurité (mains courantes dans les gradins). Les sièges ont été installés avec le soutien de l'association de gestion du boulodrome.

AVANT APRÈS





UNE ANNÉE DÉDIÉE À LA SANTÉ

Dans ce contexte pandémique exceptionnel, les périodes de confinement ont rapidement mis en évidence le manque de pratique sportive dans le quotidien des Français.

Les habitudes sportives ont amorcé leur transformation, réduites au sport en extérieur ou au sport à la maison via des supports numériques.

Aussi, les éducateurs du Centre Forme et des bassins de L'ARCHIPEL ont accompagné dès le mois d'avril les longues journées des habitués de L'ARCHIPEL (et parfois leurs collègues en télétravail) grâce à la diffusion de cours de fitness ou d'activités physiques ludiques pour les plus jeunes, diffusés en vidéo via les réseaux sociaux.

La reprise partielle des activités n'a pas toujours permis la tenue de cours collectifs au Centre forme ; aussi, les cours ont été assurés par les coachs en live grâce à la plateforme de chat vidéo ZOOM et sont devenus un rendez-vous régulier pour une partie de la clientèle à raison de 4 cours hebdomadaires.

C'est dans ce même contexte de préservation de la santé physique et psychologique que le Service des sports s'est lancé dans un projet d'envergure : la promotion du projet SANTE sur le territoire du Pays de L'Arbresle.

Plébiscité par le Président et les nouveaux élus de la Commission Sport de la CCPA, ce projet vise la création **d'une** Maison Sport Santé en partenariat avec l'Hôpital de L'Arbresle et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais (CPTS).

Il doit répondre à 4 objectifs prioritaires :

- 1. La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ;
- 2. Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique ;
- 3. La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiques et des pratiquants ;
- 4. Le renforcement et la diffusion des connaissances.



Dans le but de répondre à un appel à projet en ce sens, porté par les ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé, une première réunion a été organisée avec les partenaires associatifs du territoire le 29 octobre 2020.

UNE ANNÉE D'ADAPTABILITÉ

Durant toute la période de crise sanitaire, le service des sports, en lien avec les autres services de la CCPA et particulièrement les services techniques, n'a eu de cesse de s'adapter pour répondre aux mieux aux attentes de la population et des clubs du territoire.

De nombreux protocoles ont dû être mis en place, évoluant au fil des nouvelles exigences de l'Etat.

L'adaptation fût le maître mot pour répondre au plus vite aux exigences réglementaires et aux attentes légitimes de la population et des clubs utilisant les différents équipements sportifs communautaires.

Ce travail important, mené également avec le soutien des clubs utilisant les bâtiments, a permis d'ouvrir l'ensemble des équipements à chaque fois que cela était possible.

Lors des périodes de fermeture, les équipes ont été mises à contribution pour participer à différentes tâches (distribution de masques aux communes, préparation de Kit anti-covid, mise en place d'un centre de dépistage au boulodrome).

UNE ANNÉE DE (TRANS)FORMATION

En septembre 2020, ont commencé les tests de sélection pour la formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). Grâce à ce dispositif diplômant, la CCPA soutient la formation professionnelle et dynamise l'accès aux métiers du sport pour les jeunes du territoire que la collectivité aide à hauteur de 50 % du coût de la formation.

C'est au centre aquatique que se déroule les enseignements en partenariat avec un organisme de formation habilité (ALLO MNS) et les entraînements sous la houlette de Nicolas CHAIX (ETAPS) pour 12 jeunes sélectionnés.

L'action est relayée par le Point Information Jeunesse du Pays de L'Arbresle et le Lycée Germaine TILLION.

Les futurs lauréats pourront rejoindre les rangs des renforts réguliers nécessaires au fonctionnement de L'ARCHIPEL mais également saisonniers pour les piscines et autres points de baignades surveillés du secteur l'été prochain.



Côté Fleurieux-sur-L'Arbresle, le Pôle rugbystique se transforme : les travaux de construction du bâtiment jouxtant le terrain synthétique touchent à leur fin sur 2020 et viendront prochainement apporter un atout de taille au développement du Pays de L'Arbresle Rugby Club (PARC) grâce à :

- Des vestiaires et sanitaires joueurs,
- Des vestiaires arbitre,
- Une infirmerie,
- Un bureau pour la Présidence du club résident,
- Un espace de convivialité de + de 100m² équipé d'une cuisine professionnelle et sa chambre froide pour la réception de plus de 100 personnes.





En parallèle de la mise en oeuvre des actions relevant du plan d'actions 2019/2021, l'Office de Tourisme et le pôle Tourisme ont déployé ou participé au déploiement d'actions spécifiques pour venir en soutien au tissu économique local:

L'ajustement du plan d'actions 2019/2021

La crise sanitaire a fait apparaître une évolution dans les attentes clientèles qui a supposé une nécessaire adaptation des prestataires et territoires d'accueil.

Le pôle Tourisme s'est donc rapidement mobilisé pour proposer des ajustements consistant à :

- Affiner ses cibles
- Créer de la valeur sur nos offres
- Adapter ses modalités d'accueil
- Communiquer autrement
- Animer son réseau d'acteurs

Plusieurs actions participant à ces objectifs pourront ainsi être mises en oeuvre dans le courant de l'année 2021.



DE L'OFFICE DE TOURISME À UNE CRISE (INÉDITE)

La mise en place d'une veille numérique réglementaire

Depuis le début de la crise Covid, le service Tourisme réalise une veille numérique forte pour relayer les évolutions réglementaires aux acteurs touristiques, souvent isolés dans ce nouvel arsenal juridique. Dix lettres d'informations spécifiques en version numérique ont ainsi été envoyées aux acteurs entre avril et novembre 2020 pour leur permettre de gagner en réactivité et efficacité. La cellule a également proposé des accompagnements personnalisés.

La création de deux dispositifs d'aides : «Dispositif d'urgence de soutien au commerce et à l'artisanat et Accompagnement individualisé des commerçants au numérique» et «campagne de bons d'achats».

L'équipe Tourisme s'est étroitement associée à ces démarches au côté d'autres services de la collectivité en participant activement à l'élaboration de ces dispositifs, à l'instruction des dossiers de demande d'aides et à l'accompagnement numérique des professionnels.



Bilan des actions 2020 et perspectives 2021

Les actions mises en œuvre en 2020 sont estampillées selon son organe décisionnel de référence :



Pilotage par l'Office de Tourisme



Pilotage par la Communauté de Communes

Les actions mises en œuvre en 2020 et celles projetées en 2021 déploient chacun des axes de la stratégie touristique au regard de la crise Covid.





ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE PATRIMONIALE

ACTIONS EN AMÉNAGEMENT

Conception d'un parcours artistique et touristique

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle projette de créer un parcours artistique et touristique reliant les deux sites de son territoire labellisés auprès de l'UNESCO: le couvent Sainte Marie de la Tourette situé à Eveux, classé au patrimoine mondial et les Carrières de Glay, géosite au sein du Géopark Beaujolais, situées à Saint-Germain-Nuelles.

Ce projet touristique consiste à réaliser, sur la période 2021-2024, un itinéraire en mode doux, accessible aux personnes à mobilité réduite et jalonné, toutes les 10 à 15 minutes de marche, d'œuvres d'art respectueuses et intégrées au paysage puis à organiser une manifestation évènementielle annuelle forte de type festival.

A travers cette démarche de valorisation du territoire, les élus communautaires affirment une ambition touristique et culturelle forte pour le Pays de L'Arbresle mais également pour le territoire élargi, en concevant une offre singulière, différenciante et attractive, capable d'asseoir et véhiculer une notoriété à l'échelle nationale et internationale. Cette réalisation est, par ailleurs, de nature à inscrire le territoire dans la dynamique du développement de la métropole en apportant une offre complémentaire et audacieuse au positionnement culturel de Lyon. Du fait de la crise sanitaire, le projet n'a pu être déployé. Les élus de la nouvelle mandature se sont prononcés sur sa mise en œuvre opérationnelle lors du vote du budget 2021.

Aménagement du GR 89 « Chemin de Montaigne »

L'itinéraire de Grande Randonnée « GR89-Chemin de Montaigne » (153 km de Lyon à Tiers dans le Puy de Dôme) retrace le périple de Montaigne lorsqu'il traversa la France, pour se rendre à Bordeaux et occuper la fonction de maire.

En Pays de L'Arbresle, le GR®89 traverse la commune de Courzieu sur 8,5 km. Avec l'aide de la mairie de Courzieu et de l'Association du patrimoine, deux pupitres d'interprétation ont été implantés, sur le site de Saint-Bonnet-le-Froid et à La Giraudière.

Animation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Carrières de Glay

La Communauté de Communes accompagne la mise en oeuvre opérationnelle, sur les Carrières de Glay et le Bois des Oncins, de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département du Rhône.

Cette mise en oeuvre relève d'un plan de gestion (2020-

2024) et fait l'objet de conventions de partenariat et de financement annuelles conclues avec le Département

De nombreuses actions ont ainsi pu être déployées courant 2020 : aménagement d'un belvédère, plantation de haies concurrençant la renouée du Japon, abattage sélectif de végétaux, gestion de pelouses sèches, identification de parcelles pour création d'une mare.

La Communauté de Communes accompagne par ailleurs le projet communal de création d'une salle d'accueil enterrée dont la réalisation est prévue en 2021.

ACTIONS EN AMÉNAGEMENT

Troisième saison de commercialisation de l'offre « Balades Gourmandes »

Créée en 2018, cette offre en autonomie propose une collection de balades associées à un pique-nique de produits locaux sous la forme d'une journée ou de 2 jours avec une nuitée sur le territoire.

118 réservations (396 clients, soit une progression de 61% par rapport à 2019) ont été enregistrées en 2020, représentant près de 4600 € de retombées économiques pour les prestataires partenaires.

Trois nouveaux parcours (Bessenay/Le Café du Midi, Savigny/Restaurant Le Clos de l'Abbaye et Sarcey/ Restaurant Le Chatard) viendront compléter cette offre en 2021.



Deuxième saison de commercialisation de l'offre de balades en VTT électriques « Les **Dimanches Electriques »**

L'offre des Dimanches Electriques créée en 2018 et également commercialisée en coffret cadeau propose une collection de balades de découverte du territoire en VTT électriques, en petit groupe, accompagnées par un guide, de mars à octobre.

Du fait de la crise sanitaire, 10 balades enregistrant un taux de remplissage de 83% ont ainsi pu être organisées à compter de juillet en respectant une jauge maximale de 9 participants. 3 balades ont par ailleurs été organisées spécifiquement pour des groupes déjà constitués (CE ou association).

Compte tenu de ce succès, 19 balades seront proposées en 2021.









Première année de fonctionnement de l'offre de géocaching « Les Gnolus »

Sorte de chasse au trésor, le géocaching permet de découvrir de façon ludique les éléments patrimoniaux du territoire.

Cette activité de loisir utilise la technique du GPS pour suivre un circuit pédestre, jalonné d'énigmes à résoudre.

Mené en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Monts du Lyonnais, douze circuits ont été conçus à l'échelle des Monts du Lyonnais, dont deux sur le territoire du Pays de L'Arbresle (L'Arbresle et Bessenay).

Aux termes d'une année de fonctionnement, l'offre enregistre 4123 comptes et 3300 balades effectuées essentiellement par une clientèle de proximité dont 20% provenant de la métropole lyonnaise. De nouveaux parcours seront créés en 2021 dont deux sur le Pays de L'Arbresle.



Création de nouvelles offres de l'été: **Animations Nature et Patrimoine Gourmand**

En sortie du premier confinement et afin d'agrémenter l'offre de découvertes de l'Office de Tourisme durant l'été, deux nouvelles offres ont été commercialisées : les Animations Nature (visites encadrées les samedis de juillet et août sur les Espaces Naturels Sensibles des Carrières de Glay et des Crêts Boisés en remplacement des animations scolaires organisées avec France Nature Environnement n'ayant pu se dérouler du fait du contexte sanitaire) et le Patrimoine Gourmand (visites guidées à la découverte du centre historique de L'Arbresle, de Savigny et de l'histoire des Carrières de Glay organisées les mardis et jeudis en juillet et août).

Le Patrimoine Gourmand sera renforcé en 2021 avec les 3 associations partenaires et développé avec d'autres sites du patrimoine comme le centre historique de Sarcey ou encore le Couvent de la Tourette.



Animation de l'Espace Découverte

Avec le Musée-atelier des Canuts inauguré en 2017, l'Espace Découverte du Pays de L'Arbresle offre désormais une vitrine complète des éléments patrimoniaux et culturels du territoire.

Le site propose un programme annuel d'expositions ponctuées d'animations. Diverses réunions se tiennent à l'Espace Découverte utilisé comme « lieu de vie et d'accueil ».

L'évolution encourageante de la fréquentation au cours des deux années précédentes (1514 visiteurs en 2019 et 1432 visiteurs en 2018) a été stoppée par la crise

sanitaire. En 2020, seulement 569 personnes ont visité l'Espace Découverte.



Programmation des Mercredis Découverte

Cette action met en oeuvre un programme varié d'animations (balades, démonstrations, ateliers) renouvelées chaque année.

Organisées des vacances d'avril aux vacances de la Toussaint (tous les mercredis pendant les vacances scolaires et certains samedis hors vacances), elles sont promues et commercialisées par l'Office de Tourisme avec versement d'une contrepartie aux intervenants professionnels et associatifs.

Malgré le taux de satisfaction des participants, cette offre a été largement perturbée par les conditions sanitaires:

- 21 animations proposées (dont 17 mercredis et 4 samedis) et 9 visites de secours
- 81 participants (contre 407 en 2019)
- 91% de remplissage des animations qui ont eu lieu, par rapport à la capacité possible liée au COVID / 13% de remplissage par rapport à la capacité initiale prévue. La programmation sera reconduite en 2021.



Programmation des Journées du Patrimoine

Cet évènement a également été largement impacté par la crise sanitaire. Ainsi, les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, prévues en juin, ont été supprimées. Quant aux Journées Européennes, la situation a incité la plupart des acteurs du patrimoine à organiser une édition réduite, et a conduit certains à renoncer. 12 animations (contre 41 animations en 2019) ont toutefois été proposées sur 8 communes (contre 16 en 2019). Malgré tout, la participation a été honorable : 1 153 visiteurs se sont déplacés durant le week-end, démontrant un réel besoin de sortie et de découverte culturelle.



Offre d'animations scolaires La programmation sur les Espaces Naturels **Sensibles**

Chaque année, la Communauté de Communes propose, à l'ensemble des écoles maternelles et primaires du territoire, publiques ou privées, un programme d'animations scolaires d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, notamment à travers les Espaces Naturels Sensibles (ENS) composées de 3 séances dont une sortie sur le terrain. Cette offre est également promue à travers le catalogue des Animations scolaires élaboré par l'Office de Tourisme.

En 2020, seules 12 animations sur les 150 programmées initialement ont pu se dérouler. Certaines ont pu être permutées en animations Nature.

ACTIONS EN ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Dispositif de valorisation du patrimoine Ce dispositif, reconduit annuellement vise à soutenir les opérations de valorisation du patrimoine portées par les associations du patrimoine et les communes du territoire et qui participent à la mise en oeuvre de la stratégie touristique du Pays de L'Arbresle.

L'appel à projet 2020 a permis de soutenir 6 opérations pour un montant global d'aides de 11 628 €.

Dispositif d'aides directes aux projets touristiques

Ce dispositif, en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Auvergne-Rhône -Alpes vise à soutenir les établissements privés éligibles ayant leur siège sur le territoire du Pays de L'Arbresle, pour tout projet touristique visant à développer et/ou qualifier l'offre patrimoniale du territoire.

L'appel à projets 2020 n'a enregistré aucune demande d'aide.

ACTIONS PARTICIPANT AU DÉVELOPPEMENT ET À LA QUALIFICATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL



Accueil de groupes

L'Office de Tourisme propose un service sur mesure aux groupes pour leur permettre de découvrir le large patrimoine du Pays de L'Arbresle.

Les sorties groupes ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire : annulées pendant la période du confinement et restreintes en dehors. Sur 13 contacts pris en 2020, seuls 3 groupes ont pu concrétiser leur venue,

Malgré tout, et compte tenu du taux de satisfaction, le service Groupes poursuivra sa prestation de conseil en 2021.



Mise en place d'une signalétique pour les sites touristiques majeurs

Cette signalisation touristique consiste à compléter celle existante au niveau de la signalisation directionnelle et à remplacer la signalisation d'information locale devenue vieillissante.

Suite à un premier schéma d'implantation élaboré en concertation avec les gestionnaires de sites et les adjoints voirie des communes, un prestataire en charge de la fabrication et de la pose des panneaux a pu être sélectionné à l'issue d'un marché public. La pose des panneaux est prévue au début de l'été 2021.



Mise en place d'une signalétique pour les hébergements touristiques

Une mise à jour annuelle est organisée depuis 2019 pour prendre en compte les nouveaux hébergements et les cessations d'activités.

Du fait du contexte sanitaire, ce travail n'a pas pu s'exécuter en 2020. Une pose est prévue en 2021 pour les nouveaux hébergements arrivés en 2019 et 2020.

La pose des panneaux est espérée pour la fin du printemps/début d'été 2021.



ACTIONS PARTICIPANT A L'ANIMATION DU RÉSEAU

ACTIONS VISANT À INFORMER



Relais privilégiés de l'Office de Tourisme dans les 17 communes, les correspondants communaux ont tous été rencontrés individuellement au cours de l'année 2020 afin de recenser leurs besoins, approfondir leurs projets et échanger sur leur rôle. Des échanges riches qui sont à renouveler chaque année.



Diffusion de la « lettre du réseau »

En 2020, plusieurs lettres du réseau et flashs infos plus ponctuels ont été envoyés à l'ensemble des acteurs touristiques du territoire avec pour objectifs de faciliter la création de liens, d'enrichir la connaissance du territoire et de communiquer sur les actions et le rôle de l'Office de Tourisme.

Un travail de veille a permis de mettre en évidence la nécessité d'engager la refonte de ce support de communication dès 2021.



L'animation du réseau des acteurs du tourisme

Dans le cadre de ses missions d'animation et de mise en réseau des acteurs du tourisme. l'Office

de Tourisme a entamé une réflexion sur la mise en oeuvre d'un programme de rendez-vous opérationnel courant 2021. Pour ce faire, l'équipe a réuni un groupe de travail composé d'acteurs du tourisme afin de définir les objectifs et les axes de communication de ce programme (adapter les offres aux tendances actuelles, offrir des perspectives positives et renforcer la fierté locale).



Rencontres du Tourisme

Du fait de la crise sanitaire, cet évènement n'a pas pu se tenir en 2020. L'édition 2021 sera étudiée en fonction de l'évolution des conditions sanitaires.

Visites de prestataires

Régulièrement, l'Office de Tourisme programme des visites d'acteurs du tourisme afin d'établir un lien personnalisé avec eux : présentation des caractéristiques stratégiques du tourisme local, rappel des services proposés par l'Office de Tourisme, fourniture d'un kit de documentation/communication, réalisation de photos pour homogénéisation et renouvellement de la photothèque de l'Office de Tourisme en vue des différents outils de communication...

Agenda mensuel des manifestations

L'agenda mensuel des fêtes et manifestations en Pays de L'Arbresle permet aux lecteurs de mieux préparer leurs sorties.

Les organisateurs qui souhaitent paraître dans l'agenda sont invités à remplir un formulaire en ligne avant le 15 du mois précédent leur événement.

Diffusé sous la forme d'une newsletter expédiée à 1500 contacts, cet agenda est également téléchargeable sur le site de l'Office de Tourisme.

En 2020, seuls 8 agendas mensuels ont été publiés et 300 manifestations annoncées.

ACTIONS VISANT À VALORISER LES ACTIVITÉS

Dispositif d'«Office de Tourisme hors les murs » Ce dispositif a pour objectif de renforcer la mission

d'accueil de l'Office de Tourisme en se rendant sur des évènements intra et extra-territoriaux. Du fait de la crise sanitaire, tous les évènements auxquels l'Office de Tourisme avait prévu d'assurer une présence physique ont été annulés



ACTIONS PARTICIPANT A LA PROMOTION ET AU MARKETING

Afin de valoriser les nouveautés touristiques du territoire, l'Office de Tourisme a maintenu des relations presse régulières auprès de médias jugés

Relations presse et insertions publicitaires

prioritaires (Calendrier 2020 des randonnées du Rhône, site internet Lyon City Crunch, radio Lyon Première, plateforme Triplancar spécialiste de l'offre groupe, application mobile Prairy, écrans publicitaires aux caisses du Super U L'Arbresle).

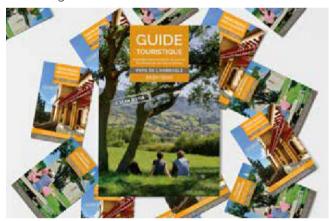
Editions

Annuellement, l'Office de Tourisme met à jour sa collection d'éditions afin de proposer une information touristique actualisée et homogène, et mettre en avant les nouveautés proposées.

En 2020, les éditions touristiques n'ont pu être diffusées sur le territoire à l'ensemble des prestataires touristiques par l'intermédiaire des correspondants communaux comme les années précédentes. Un dépôt à l'Office de Tourisme a donc été organisé pour les prestataires souhaitant récupérer les nouvelles éditions (35 prestataires se sont déplacés). Une diffusion sur des points stratégiques de la Métropole Lyonnaise via une entreprise spécialisée en diffusion a tout de même pu être maintenue.

Refonte de la stratégie marketing

Afin de conquérir et fidéliser de nouveaux visiteurs via une communication ciblée autour de futures offres touristiques, l'Office de Tourisme a engagé une refonte de sa stratégie marketing à travers un benchmark de territoires, un audit territorial et la mise en place d'une étude clientèle en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes qui s'achèvera au 2ème semestre 2021. Il sera alors possible d'affiner les orientations de la stratégie marketing de l'Office de Tourisme.



FREQUENTATION DE L'OFFICE DE TOURISME

AUPRÈS DU BUREAU D'ACCUEIL:

VISITELIAS ACCUEILLIS (2020)

TAXE DE SEJOUR 2020

JOURS OUVRÉS DE FERMETURE (fermé 17 mars au 16 mai / 30 octobre au 28 CONTACT* **ENREGISTRÉS** (contre 3714 en 2019)

dont 1299 au huichet et

ersonne, 1 famille ou 1 upe qui effectue une ou leurs demandes

VIA INTERNET:

DE HAUSSE DES

SESSIONS ENTRE 2019 ET 2020

(23/680/sessions

DE HAUSSE DU NOMBRE DE PAGES VUFS

Fréquentation du site web quasi nulle durant les périodes de confinement > Pleine saison analysée à compter de la sortie du premier confinement, soit du 11 mai au 10 septembre

DE RECETTES (2020) Contre 30 127 € en 2019 qui avait enregistré une situation dégradée suite à une réforme - retour à des niveaux classiques de recettes malgré la pandémie)



GESTION DES DÉCHETS - BILAN 2020

Pendant la crise sanitaire, le service a continué de travailler pour collecter les déchets ménagers des usagers. Merci aux agents de collecte pour leur mobilisation! Les déchèteries sont restées fermées pendant le premier confinement puis ont eu un grand succès à leur réouverture. La plateforme de la compostière à Lentilly a été exceptionnellement ouverte aux usagers pour les déchets verts pendant un mois afin de désengorger les déchèteries.





Réservez des maintement votre composteur se 24 21.01.03.58

La Communauté de Communes continue des actions pour réduire la quantité de déchets produits. La campagne de distribution de composteurs à 20 € rencontre toujours un vif succès. 534 composteurs supplémentaires ont été distribués aux particuliers du territoire.

Sur l'année 2020, les événements « grand public » n'ont pas pu être

organisés. La Communauté de Communes a signé un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire avec l'ADEME pour mettre en oeuvre des actions d'économie circulaire sur la période 2021/2023.



Pour favoriser le réemploi de déchets, la Communauté de Communes soutien l'association REPA'AR qui a déménagé en 2020 dans des nouveaux locaux au 120 rue Pierre Passemard à L'Arbresle. 20 tonnes d'objets ont pu retrouver une deuxième vie et créer des emplois locaux en insertion.

En 2020, la Communauté de Communes a collecté sur les 17 communes **8 552 tonnes** d'ordures ménagères (bacs poubelle noir et jaune). Ces quantités sont en légère baisse par rapport à 2019.

La CCPA a implanté des conteneurs enterrés sur les communes de Courzieu, L'Arbresle et Lentilly. Le parc total est maintenant de **124 conteneurs enterrés.**

Au niveau des deux déchèteries, **9 824 tonnes** de déchets ont été réceptionnées. La fréquentation est stable à **79 500 visiteurs.** Depuis le 3 février 2020, les professionnels ne sont plus acceptés en déchèteries publiques. Ils peuvent accéder à la déchèterie professionnelle de Fleurieux-sur-L'Arbresle ou trouver leur propre filière de traitement des déchets.

Le règlement intérieur a été modifié afin d'octroyer un nombre de passages aux particuliers (24 en véhicule léger et 6 en véhicule de 4 à 12 m³). Depuis 2020, en convention avec la CCPA, les habitants de Brussieu ont maintenant le droit d'accéder également aux déchèteries du Pays de L'Arbresle.

Une collecte exceptionnelle d'amiante a eu lieu en octobre permettant de collecter **13 tonnes.**

LES CHIFFRES DU SERVICE EN 2020

AUTOTAL:

19 959
TONNES
DE DÉCHETS PRODUITS

DE DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE SOIT 554 KG RÉPARTIS EN :



1/5 KG D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR HABITANT (EN AUGMENTATION DE 2% PAR RAPPORT À 2019)



DE PAPIERS ET D'EMBALLAGES RECYCLABLES (STABLE PAR RAPPORT À 2018)





37KG D'EMBALLAGES EN VERRE (-2,6 % PAR RAPPORT À 2018)



258 KG
DÉPOSÉS DANS LES
DEUX DÉCHÉTERIES
(EN BAISSE DE 20% PAR RAPPORT À 2019)
TAUX DE VALORISATION DE 87,6%

BAISSE DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES DE 9,20% À 8,95%





ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES

EAUX PLUVIALES URBAINES

DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle exerce la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » en lieu et place de ses communes membres depuis le 1er janvier 2019.

La gestion des eaux pluviales réalisée par la Communauté de Communes ne comprend pas :

- La gestion du ruissellement,
- La gestion des fossés et buses,
- La gestion des organes de voirie (grilles et avaloirs avec leurs branchements).
- Les cours d'eau busés ou canalisés même s'ils servent d'exutoires à des branchements d'eaux pluviales.

La Communauté de Communes s'engage à favoriser une gestion intégrée des eaux pluviales notamment par le développement des techniques alternatives.

DÉFINITION DE LA COMPÉTENCE

Le service est composé d'une responsable de service et d'un technicien à temps complet.

Les principales actions menées en 2020 sont les suivantes:

- Passation d'un marché de prestations de service pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le périmètre de la Communauté de Communes. L'objectif de cette étude est d'identifier les problématiques en lien avec la gestion des eaux pluviales et d'élaborer un programme d'actions, mais également d'harmoniser les pratiques liées à l'eau pluviale sur le territoire. Un zonage des eaux pluviales à l'échelle communautaire sera également réalisé. L'étude sera lancée en 2021;
- Remplacement d'une partie de la clôture du bassin de rétention de La Noyeraie à Sarcey;
- Remise en état et entretien des ouvrages réalisés en globalité, pour permettre notamment l'accès aux équipements et préserver la fonction de stockage des bassins;
- Passation d'un marché « espaces verts » pour









AVANT Bassin Charpenay Care (Lentilly) APRES

AVANT Flotteur au bassin die Montepy (Fleurieux-sur-l'Arbresle) APRES

l'entretien de l'ensemble des sites ;

- Marché travaux VRD
- Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un réseau de transfert vers le bassin de rétention Lafond à Fleurieux-sur-L'Arbresle, ainsi que le dossier d'autorisation loi sur l'eau;
- Suivi et accompagnement de la partie eaux pluviales

des travaux d'aménagements, lotissements sur les communes (Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Germain-Nuelles...) :

- Instruction du volet « eaux pluviales » des demandes d'autorisation d'urbanisme.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ACTIVITÉ DU SERVICE:

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) exerce, en régie, les missions suivantes :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves et réhabilitées (validation du projet, puis des travaux). Il est précisé que tout permis de construire ou d'aménager comprenant un projet de réalisation ou de réhabilitation d'assainissement non collectif doit être accompagné d'une attestation de conformité délivrée par le SPANC :
- Contrôle lors de transactions immobilières (un rapport de visite du SPANC de moins de 3 ans doit être fourni à l'acheteur avant la signature de la promesse de vente);
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes, selon une périodicité fixée à 6 ans

Le service est composé d'une responsable de service et d'un technicien à temps complet.

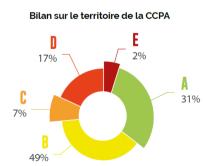
Au cours de l'exercice 2020, l'activité du SPANC a été impactée par la crise sanitaire : aucun contrôle de bon fonctionnement n'a été réalisé de mi-mars à mi-mai 2020. Ces contrôles ont repris avec un protocole et des modalités d'intervention adaptées. Au total, 516 diagnostics (contrôles de bon fonctionnement et lors de ventes) ont été réalisés en 2020.

Une continuité de service a également été assurée tout au long de l'année.

LE CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES:

Au 31 décembre 2020, il existe **2 879 installations d'assainissement non collectif** sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. La deuxième phase des contrôles de bon fonctionnement (soit la troisième visite de l'installation) s'est poursuivie, principalement sur les communes de Dommartin, Lentilly et Savigny. **462 contrôles de bon fonctionnement** ont été effectués au cours de l'exercice. L'objectif (500 contrôles par an) est quasiment atteint, malgré les circonstances particulières.

Sur le territoire, seules 31 % des installations contrôlées ne présentent pas de défaut, et pour 18 % d'entre elles, une réhabilitation urgente a été jugée nécessaire aux vus des risques sanitaires engendrés.



Rappel sur les catégories de classement



CONFORME

NON CONFORME, délai de 1 an si vente (installations ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs)

NON CONFORME, délai de 4 ans obligatoire ou de 1 an si vente (installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement)

NON CONFORME, avec risque sanitaire, délai de 4 ans obligatoire ou de 1 an si vente (installations présentant des dangers pour la santé des personnes

NON CONFORME, absence d'installation, mise en demeure

LA RÉHABILITATION DES INSTALLATIONS PRÉSENTANT DES RISQUES SANITAIRES :

Les propriétaires d'installations présentant un risque environnemental avéré ou un danger pour la santé des personnes (par exemple, possibilité de contact avec les eaux usées ou défaut de structure ou de fermeture pouvant présenter un danger vis-à-vis de la sécurité) ont l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité au plus tard sous 4 ans à compter de l'édition du rapport de diagnostic (arrêté du 27 avril 2012).

Pour leur permettre de se conformer à cette obligation réglementaire, la Communauté de Communes mobilise les subventions existantes. Elle coordonne ainsi depuis 2016 un programme de subvention pour la réhabilitation des installations non conformes répondant à certains critères d'éligibilité, avec des financements provenant :

- De l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (3 000 € ou 3 300 € forfaitaires selon les communes) :
- De la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (entre 1 000 € et 2 000 €, selon les revenus du ménage).

Bilan financier depuis le lancement du programme

NOMBRE DE DOSSIERS FINANCÉS

MONTANTS DES AIDES VERSÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU **MONTANTS** DES AIDES VERSÉES PAR LA CCPA

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce service est composé d'un responsable de service et de 4 techniciens à temps complet. Il assure le contrôle de l'exécution des missions d'exploitation de deux entreprises, SUEZ et VEOLIA EAU, qui se partagent l'exploitation des 21 systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la CCPA (20 systèmes sur la CCPA + celui de Brussieu géré via une délégation de service avec la CCMDL).

Les principales missions assurées par ce service sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées mais aussi la gestion des sous-produits issus de l'assainissement (sables, graisses, refus de dégrillage et les boues). Les techniciens contrôlent également la conformité des évacuations des maisons (eaux usées et eaux pluviales) dans le cadre des ventes immobilières.

LA DÉMARCHES Q.R.E : QUALITÉ DES REJETS DES **ENTREPRISES**

Les entreprises de notre territoire peuvent générer des rejets « professionnels » ou « autres que domestiques » nécessitant un accompagnement pour concilier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseaux), l'installation durable des entreprises sur le territoire et le bon état écologique des milieux aquatiques. Ce type de rejet est encadré par l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique qui indique que « tout déversement d'eaux usées autres que domestiques (...) doit être préalablement autorisé par la collectivité (...) »

Depuis avril 2018, la démarche Q.R.E apporte une assistance gratuite auprès des établissements pour tendre vers la conformité de leurs rejets et de constituer des dossiers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse (AERMC) pour d'éventuelles aides si des travaux sont nécessaires.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS EN QUELQUES CHIFFRES:

NOMBRE DE DOSSIER D'URBANISME INSTRUITS EN 2020 :

INSTRUCTIONS DE PERMIS. DÉCLARATIONS PRÉALABLES. CERRTIFICATS D'URBANISME....

NOMBRE DE CONTRÔLES DE BRANCHEMENT RÉALISÉES EN 2020:

CONTÔLES DONT 5 NON CONFORMES (3LEVÉES DE NON-CONFORMITÉS SUR 5)

EN 2019: 34 CONTRÔLES DONT 5 NON CONFORMES (2 LEVÉES DE NON-CONFORMITÉS SUR 5)

SIG: Système d'informatique Géographique

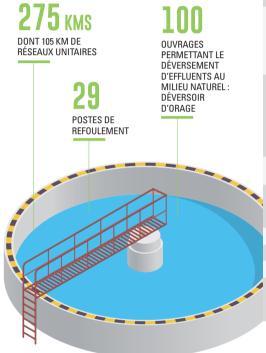
KILOMÈTRES DE RÉSAUX MIS À JOUR SUR L'ANNÉE 2020

Plus largement et depuis le 1^{er} juin 2020, la démarche Q.R.E est rentrée dans un nouveau dispositif d'aides de l'Agence de l'Eau : l'Opération Collective (ou OPC). Cet outil financier et opérationnel permet aux collectivités locales compétentes en matière d'assainissement collectif (CCPA, CCMDL et COR) de pérenniser les financements visant à diminuer les micropolluants pouvant notamment être générés par les entreprises. La démarche Q.R.E est donc bien inscrite à l'échelle du territoire du Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine, qui co-pilotera cette opération avec les collectivités locales.

Le STAC en quelques chiffres :

6 BASSINS D'ORAGE

Communes	Noms	Volume de stockage
Lentilly	Les Carrières	200 m ³
Fleurieux- sur-L'Arbresle	La Pénarde	200 m ³
Bully	BO Bully	270 m ³
Bessenay	Le Bartassieux	500 m ³
L'Arbresle	STEU de L'Arbresle	700 m ³
Sain-Bel	BO Sain Bel	1500 m ³



29 POSTES DE REFOULEMENT

	Communes	Nom de l'ouvrage	Type de poste	
			Refoulement	Pompage en ligne
	Bully	La Salette - Solémy Le Pavé Le Colombier Le Bottet - Montagny	X X	X
	L'Arbresle	Le Stade Route de Lyon Sapéon	X X X	
	Éveux	Le Bigout, chemin de la rivière	X	
	Fleurieux- sur-L'Arbresle	La Roche Les Tuilières L'Orée du bois, les Fleurettes Salle des fêtes Les Pesses / Riboulet	X X X X	
	Lentilly	Collège de Lentilly Cruzols ZI Charpenay Nord ZI Charpenay Sud La Ferrière Aire de grand passage	X X X X X	
	Saint-Pierre la-Palud	Chemin des Bornes	X	
	Bessenay	PR les Marmottes PR St Irénée PR Jainon	X X X	
	Brussieu	PR du Charachon	X	
\	Dommartin	PR Zac des Grandes Terres	X	
	Savigny	PR la Rochette	X	
	Sarcey	PR Ancienne STEU PR Fontlavis sud PR Les Places, salle des fêtes	X X X	

PRINCIPAUX CHANTIERS ET ÉTUDES DE SERVICES ASSAINISSEMENT EN 2020 :

Opération de création d'une nouvelle station d'épuration pour les communes de Courzieu, Brussieu et une partie de Bessenay (hameau la Giraudière) – Phase « études » + début phase « travaux ».

Cette opération concerne le traitement des effluents des communes de Brussieu et de Courzieu en totalité et une partie des effluents en provenance de Bessenay.

Pour répondre à la mise en demeure préfectorale relative au fonctionnement défaillant de sa station, un précédent maître d'ouvrage (SIVOM de la Giraudière) a fait réaliser une étude préalable au renouvellement de son unité de traitement.

Les conclusions de cette étude montrent que la solution la plus adaptée est la création d'une nouvelle station d'épuration et la mise en place d'un réseau de transfert permettant son alimentation. La charge de traitement sera portée de 2200 EH à 3500 EH.

La future station, dont la capacité a été évaluée à 3 500 EH (par temps de pluie), va répondre aux exigences règlementaires (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), et proposer des solutions pérennes en termes de traitement et de valorisation des résidus d'épuration.

Coût estimatif des travaux : 3 251 245 € HT.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais participe à hauteur de 450 719.34 € HT et la CCPA engage 1 475 690.61 € HT. Le delta est subventionné par l'Agence de l'Eau RMC (560 000 € HT) et par la Préfecture du Rhône, dans le cadre de la DSIL (600 000 € HT).

Ces travaux engagés fin 2020 devraient s'achever en juin 2022.

OPÉRATION D'EXTENSION DU RÉSEAU CHEMIN D'ARFEUILLE À BESSENAY:

Création d'un réseau pour 5 habitations, 63 mètres linéaires de canalisation en PVC diamètre 200 mm, avec un passage sous une route départementale.

Coût global des travaux (chantier non subventionné) : 16 520 € HT

OPÉRATION D'EXTENSION DU RÉSEAU RUE DES ROMAINS À BULLY:

Extension du réseau d'assainissement collectif « eaux usées strictes » en PVC diamètre 200 mm sur une longueur de 60 mètres environ et pose de 2 cheminées en béton diamètre 1000 mm pour viabiliser à l'assainissement un lotissement composé de 10 maisons.

Coût global des travaux (chantier non subventionné) : 17 275 € HT

OPÉRATION D'EXTENSION DU RÉSEAU SUR LA COMMUNE DE FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE // ROUTE DE BELAIR

Pose d'un collecteur principal gravitaire en PVC diamètre 200 mm sur une longueur totale d'environ 385 mètres linéaires. Création de 7 branchements en PVC diamètre 160 mm pour une longueur totale d'environ 60 mètres linéaires. Installation d'un poste de relevage avec une canalisation de refoulement en PEHD de 130 mètres linéaires. Coût global des travaux (chantier non subventionné) : 214 431 € HT *

* non compris dans ce chiffrage : le coût du branchement des vestiaires du stade de rugby, pris en charge par le budget général de la CCPA dans le cadre des travaux des vestiaires.



Pose du collecteur principal dans la Route de Bel Air.



Vue d'ensemble du poste de relèvement des eaux usées en cours de chantier

PRINCIPALES ÉTUDES ENGAGÉES EN 2020 :

Le bassin versant Brévenne-Turdine est soumis à de fortes pressions polluantes. Il est, par ailleurs, classé en zone sensible à l'eutrophisation.

Les rejets des stations de traitement des eaux usées non conformes à la DERU, à l'arrêté du 21/07/2015 mais aussi aux prescriptions locales (arrêtés préfectoraux, dossiers loi sur l'eau), contribuent à cette pression. Les nombreux déversoirs d'orage placés sur les réseaux de transport et de collecte peuvent participer également à la dégradation du milieu lorsque ceux-ci sont mal conçus et/ou mal positionnés sur le maillage du réseau.

Afin d'identifier le plus précisément possible les actions correctives à mettre en place sur le réseau pour diminuer l'impact sur le milieu, notamment en temps de pluie, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a lancé dès 2020 un important programme de diagnostics réseaux sur de nombreux systèmes d'assainissement.

En effet, ces diagnostics permettent un recueil de données préalables (débit, pluviométrie, charges de pollutions, ...) indispensables pour trouver le meilleur compromis entre préservation de la ressource en eau et gestion de la dépense publique. Ils existent deux types de diagnostics : les diagnostics périodiques pour les systèmes d'assainissement d'une taille inférieure à 10 000 EH et les diagnostics permanents pour les stations dont la charge est supérieure à 10 000 EH

En 2020 deux diagnostics périodiques ont été lancés (Bully la Plagne et Fleurieux Pilherbe) ainsi que le diagnostic permanent de L'Arbresle. Le résultat de ces études sera connu fin 2021.

Le montant global de ces trois études s'élève à 160 000 € HT.

POINT SUR LA CRISE SANITAIRE - PÉRIODE DE CONFINEMENT MARS À MAI 2020 :

Plan de continuité d'activités : Veolia et Suez, les deux exploitants de la CCPA pour l'assainissement collectif, ont mis en place des plans de continuité d'activités qui ont permis d'assurer l'assainissement des eaux usées et toutes les opérations de débouchage des canalisations pendant le confinement notamment.

Pour assurer la continuité du service tout en respectant les mesures de confinement, les exploitants ont adapté leur organisation et leur fonctionnement. Quand les activités ne pouvaient pas s'opérer à distance, les exploitants ont organisé des rotations du personnel associées à une mise en réserve d'une partie des salariés.

De ce fait, les systèmes d'assainissement n'ont pas été affectés par la crise sanitaire et les exploitants ont répondu présents pendant toute cette période compliquée. La CCPA a également fait le lien avec les services de la Police de l'eau, de mars à mai 2020, afin de communiquer tous les plans de continuité des exploitants.

LA CCPA S'ENGAGE DANS DES PROTOCOLES SCIENTIFIQUES

A ce jour, les stations d'épuration de Savigny et de L'Arbresle sont également intégrées à des protocoles nationaux de suivis scientifiques de la Covid. Le virus étant présent dans les eaux usées et dans les boues des stations, des échantillons sont régulièrement prélevés pour être analysés. Les résultats de ces analyses permettent de donner une tendance aux pouvoirs publics sur la propagation de l'épidémie. Pour en savoir plus : station de L'Arbresle – suivi Veolia-réseau OBEPINE : https://www.reseau-obepine.fr/s

Porter A Connaissance (PAC) Boues : Pour répondre aux interrogations sur les risques liés à l'épandage agricole des boues, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ont saisi l'ANSES sur cette thématique. L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) a émis un avis n° 2020-SA -0043 le 27 mars 2020 qui considère que les traitements consistants à hygiéniser les boues sont de nature à rendre le risque de contamination des boues par le Covid faible à négligeable. En revanche, l'ANSES recommande de ne pas épandre les boues n'ayant pas fait l'objet d'hygiénisation car une contamination par le Covid ne peut pas être exclue.

En conséquence et comme demandé par le Préfet du Rhône, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a mis en oeuvre les prescriptions requises par la réglementation et notamment vis-à-vis de leur valorisation agricole.

Accident STEU de Sourcieux-les-Mines : Pendant la période de confinement, en avril 2020, un accident est survenu sur la station d'épuration de Sourcieux les Mines. Une canalisation a cédé dans le bassin d'aération et la CCPA et son exploitant Veolia eau ont dû intervenir en urgence pour éviter d'envoyer le contenu du bassin d'aération dans le ruisseau du Contresens.

4 jours d'intervention et 45 000 € HT de travaux, réparations diverses, locations d'engins, de conteneurs, ont été necessaires



Aparçu de la canalisation cassée après vidange du bassin d'aération à 70%



Installation des citarnes de stockage et arrivée des comions hydrocureurs pour vider le bassin d'aération



Le patrimoine routier de la CCPA est réparti entre des voies de première et de seconde catégorie ainsi que des voies de zones artisanales. Les voies de catégorie 1 et de ZA représentent sur l'ensemble du territoire les grandes liaisons routières et les axes majeurs stratégiques pour le Pays de l'Arbresle. Celles de 2eme catégorie regroupent les voies dont l'intérêt est plus local.

En 2020, la CCPA a budgété ou réalisé dans le cadre des voies de lère catégorie les travaux suivants pour un montant de 784 000 € HT

TRAVAUX VOIRIE 2020

VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE CATÉGORIE 1

Communes	Chantier	Nature des travaux	Montant HT
BULLY	Route de Solemy	Réfection de la couche de roulement	91 000€
SAINT GERMAIN NUELLES	Chemin du Moulin	Réfection de la couche de roulement	96 000€
LENTILLY	Chemin des Molières	Réfection de la couche de roulement + aménagements cyclabes	210 000€
SAVIGNY	Chemin de Solemy	Réfection de la couche de roulement	89 000€
SOURCIEUX LES MINES	Rue des 4 saisons	Requalification de la voirie	298 000€
TOTAL général H	Т		784 000 €

Sur les voies de catégorie 2, l'enveloppe des travaux, répartie entre les 17 communes, s'élève à 305 000 € HT. Ce sont donc près de 1 089 000 € HT que la CCPA a investi sur ses routes communautaires. L'ensemble de la mission de maîtrise d'oeuvre (phase conception, chiffrage, passation des marchés et suivi de travaux) a été réalisé par le service voirie de la CCPA.



ENTRETIEN DES VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le coût d'entretien des voies d'intérêt communautaire en 2020 s'élève à 795 969 € TTC (hors travaux en régie réalisés par les communes) pour 293 kms de voies. Il se décompose ainsi:

- 363 535 € TTC pour l'entretien des chaussées (bouchage des nids de poules, emplois partiels)
- 405 944 € TTC pour l'entretien des dépendances (curage, fauchage des accotements)
- 26 490 € TTC pour l'entretien de la signalisation horizontale

Par ailleurs 130 246 € ont été remboursés aux communes pour les prestations d'entretien des dépendances réalisés par leurs soins. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'une convention de partage de services.



TONNES
D'ENROBÉS À FROID
POUR LE BOUCHAGE
DES NIDS DE POULES

177
TONNES
D'ÉMULSIONS
DE BITUME POUR
LES EMPLOIS PARTIELS

HEURES
DE FAUCHAGE
MÉCANIQUE

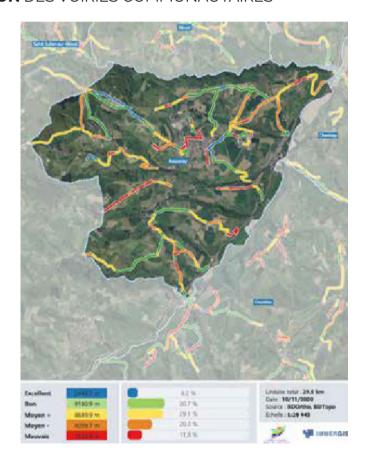
24 826 MÈTRES DE FOSSÉS CURÉS

15 JOURS D'ÉLEVAGE AU LAMIER

149
PERMISSIONS

DIAGNOSTIC SUITE A L'AUSCULTATION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Afin de réaliser un diagnostic d'auscultation des chaussées communautaires, la CCPA a confié une mission au BE IMMERGIS pendant l'été 2020. Ce diagnostic a pour objectif de réaliser un premier diagnostic sur l'état de son réseau, de recenser sur son territoire les dépendances de la voirie (signalisation verticale et horizontale, fossés, accotement, talus, murs de soutènement). Il doit également permettre d'établir une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien courant et de rénovation. Suite aux retours de ce diagnostic, il apparaît que le patrimoine routier communautaire est globalement dans un bon état. Les secteurs impactés par des travaux ont été répertoriés et feront l'objet d'une programmation dans les années à venir. Le montant des travaux à réaliser s'élève à 7 000 000 € HT.



DIAGNOSTIC DES OUVRAGES D'ART COMMUNAUTAIRES

A l'automne 2020, la CCPA a fait réaliser un diagnostic de ses ouvrages d'art par un bureau d'études spécialisé (NEXTROAD) afin de connaître leur état (classification IQOA). 35 ouvrages sur les 17 communes ont été ainsi répertoriés et diagnostiqués.

Ce diagnostic va permettre d'avoir ainsi un programme d'intervention pour une remise en état sur plusieurs années en fonction des urgences et avoir également une approche budgétaire.



Le service patrimoine assure le suivi technique des bâtiments communautaires en assurant les opérations d'entretien comme l'entretien ménager, les opérations de maintenance périodiques, préventives et curatives (chauffage ou contrôles périodiques obligatoires électriques, ascenseurs ...). Il assure également le suivi des consommations d'énergie et agit pour les réduire. Le service patrimoine assure également la réalisation de travaux d'aménagements mineurs en assurant la maîtrise d'œuvre et les opérations de construction. Il est composé d'un technicien bâtiment, d'un agent de maîtrise, de quatre agents techniques et de cinq agents d'entretien

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Le patrimoine de la Communauté de Communes est constitué des bâtiments suivants : le siège, l'Office de Tourisme et l'Espace Découverte, l'espace de coworking, le Point Information Jeunesse, la gendarmerie et ses 12 logements, l'Archipel, le complexe sportif, le plateau sportif, le boulodrome, le complexe rugbystique, les déchèteries de Fleurieux-sur-L'Arbresle et de Courzieu, les Relais Petite Enfance de Lentilly, L'Arbresle, Saint-Pierre-La-Palud et celui itinérant.

Le patrimoine non bâti regroupe : les installations dédiées aux gens du voyage (aire de grand passage de Lentilly, aire de sédentarisation de la Ponchonnière, aire de passage de L'Arbresle, aire de Sarcey), Le Val des Chenevières, Le Crêt d'Arjoux.

On peut relever aussi quelques équipements comme : les portails de la ZA de Dommartin et des carrières de Glay, les ponts bascule de la Brévenne et de la déchèterie de Fleurieux.

ACTIONS 2020

L'activité du service a été fortement marquée par la crise Covid. L'adaptabilité et la réactivité du service ont permis une mobilisation des agents de l'Archipel sur le nettoyage du centre de dépistage basé au gymnase du Groslier à L'Arbresle. Les agents de l'Archipel, volontaires, ont assuré, avec leur encadrement, le nettoyage et la désinfection de ce centre durant le premier confinement. Le service a également assuré la mise à disposition et le nettoyage du centre de dépistage installé au boulodrome.

Le service a dû mettre en place **des nouveaux protocoles de nettoyage et de désinfection** adaptés en fonction des locaux et de leur destination avec des nettoyages quotidiens voir biquotidiens. Ces protocoles ont été et sont encore mobilisateurs de personnel du service ou des entreprises extérieures.

Les vestiaires du complexe rugbystique ont été réceptionnés fin 2020 avec, par rapport au planning initial, du retard causé par la crise Covid. Le projet aura coûté 2,1 M€.Le bâtiment a une surface totale de 490 M€. Il est de type R+2. Le RDC est composé principalement de vestiaires soit 4 à 25 places équipées de douches et 2 arbitres. On y trouve également 1 bureau, des sanitaires et une infirmerie. Le R+1 est composé principalement d'un grande salle de réception équipée d'un bar et d'équipements de cuisine. On y trouve également une coursive extérieure.



Les travaux d'entretien et de remise en état des bâtiments de la gendarmerie ont été importants avec notamment le remplacement de la chaudière du bâtiment administratif, la reprise de fond des espaces vert, l'amélioration de l'éclairage extérieur et de nombreux travaux dans les appartements.

Il a été mis en place des sièges et des rampes dans les gradins du boulodrome avec la participation financière du club. Ce bâtiment a bénéficié de nombreux travaux de remise en état.

Le principal projet en cours est celui de la construction du nouveau siège de la Communauté de Communes, allée de Grands Champs à Sain-Bel. L'année 2020 a permis de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre (Architecte Gallet) et de démarrer les études. Les travaux devraient commencer fin 2021, pour une livraison début 2023. Le coût de cette opération est estimé à 4,6 M€ HT.



L'ensemble des opérations de maintenance et de travaux représentes plus de 500 interventions. La fin de cette année a été marquée par un sinistre à l'Archipel avec la rupture pour le moment inexpliquée d'une pompe de chauffage qui a provoqué des dégâts.

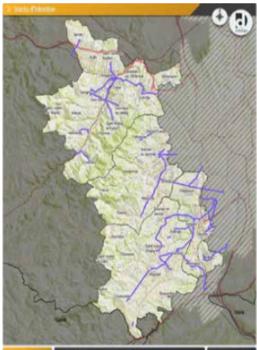






ÉLABORATION EN COURS DU SHÉMA DIRECTEUR VÉLO

Suite à l'appel à projet Avélo dont il a été lauréat, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a lancé en 2019 l'élaboration de



son Schéma Directeur Vélo grâce à une enveloppe accordée de 50 000€. Ce schéma concerne donc l'ensemble des quatre territoires le composant : la Communauté de Communes du Pays Mornantais, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle. Il est accompagné sur ce sujet par le bureau d'étude Indiggo basé à Lyon. L'objectif est de définir la politique cyclable sur les dix prochaines années à l'échelle du SOL. Cette stratégie cyclable découle d'un diagnostic du territoire, puis de l'étude approfondie d'axes structurants afin de proposer des projets réalistes en termes d'investissement et de temporalité inscrits dans une vision intercommunale. Les liaisons structurantes entre communes et entre intercommunalités sont identifiées, ainsi que les rabattements vers les pôles générateurs de flux tels que les gares et les flux vers la Métropole de Lyon. Ce Schéma Directeur Vélo comprend également une partie étude pour la potentielle mise en œuvre de services à destination des cyclistes utilitaires et des habitants de manière générale (location longue durée, aide à l'achat vélo, atelier de réparation, remise en selle et pédagogie scolaire...).

La première phase d'état des lieux a été réalisée en 2020, avec notamment la mise en évidence des enjeux et la proposition d'un Schéma d'intention. Les deux autres phases qui correspondent à la définition d'un scénario et à l'élaboration du plan de réalisation seront réalisées en 2021. D'après le Schéma d'intention élaboré par Indiggo, la CCPA peut envisager de mailler son territoire de manière à desservir

les zones d'activités, en étoile autour de L'Arbresle et en connexion avec la Métropole de Lyon. Ce sont donc près de 30 kilomètres d'axes structurants qui composent le potentiel futur Schéma Directeur du SOL, soit 10 liaisons cyclables qui seront étudiées en 2021.

DÉFRICHAGE EN AMONT DE LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉS

La Loi d'Orientation des Mobilités est parue en décembre 2019 dans le but d'améliorer la gouvernance en matière de mobilités pour mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des territoires et des entreprises. Dans ce cadre, la Communauté de Communes peut récupérer la compétence Mobilités au 1er juillet 2021. L'année 2020 a donc été une année de compréhension des attentes juridiques et législatives en lien avec cette prise de compétence. Cette phase explicative a été très importante pour amorcer les prises de position des communes en 2021 dans le respect des délais imposés par la LOM. Elle a permis d'impliquer l'ensemble des communes, de bien déchiffrer et cerner les subtilités découlant du transfert de compétence. Les communes et la CCPA ont pu échanger sur le sujet et mieux anticiper 2021.



POURSUITE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA MOBILITÉ INDIVIDUELLE

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle met à disposition de ses habitants un service de transport à la demande sous conditions de ressources. Il s'agit du dispositif d'Aide à la Mobilité Individuelle, un service de transport public routier de personnes qui vient en complément des lignes de transports en commun régulières sur le territoire intercommunal. Mis en place depuis le 1er octobre 2015, ce service permet aux usagers éligibles de se rendre sur des lieux prédéfinis (commerces, centre-bourgs, gares, zones d'activités, ...) à des horaires personnalisés et de pouvoir se déplacer plus facilement. Le public visé habite sur le territoire de la CCPA, est isolé, confronté à des problématiques économiques, de logement, de santé, ou en situation de handicap.

Il s'agit d'offrir une solution de transport dans les zones rurales notamment, de mobilité occasionnelle et donc de satisfaire les besoins spécifiques de déplacement de personnes isolées ou à mobilité réduite.

Le dispositif est mis en œuvre par un prestataire qui permet aux personnes de payer leur titre de transport directement à bord de la navette, par chèque, et qui organise les tournées selon les sollicitations. L'inscription à l'AMI se réalise sur dossier déposé en mairie, et la réservation d'un trajet doit ensuite être effectuée par téléphone au moins 48 h à l'avance pour chaque demande.

En 2020, ce sont près de 77 usagers qui ont sollicité le service, pour un total de 2 107 trajets effectués. Le contexte sanitaire de l'année 2020 n'a pas favorisé la mobilité, et une forte diminution des demandes a été observée pendant les mois de confinement. En lien avec les restrictions sanitaires, et les lieux de loisirs (marchés, bibliothèque, clubs...) étant fermés, les trajets sur ces périodes ont majoritairement été réalisés dans le but d'accéder à des soins ou des rendez-vous médicaux. L'enjeu est important, la CCPA travaille conjointement avec le CPTS au développement du transport-santé pour favoriser l'accès au soin pour les personnes isolées ou n'ayant pas de solutions de mobilité.

L'AN 2020

4 410 €

69 136 €
COUT ANNUEL DE
FONCTIONNEMENT

6 928 €

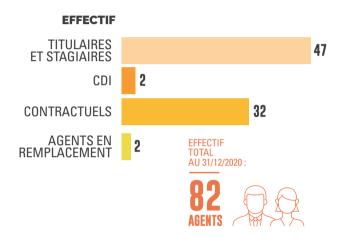
DONT

787 €
FRAIS DE COMMUNICATION
[IMPRESSION BILLET]

61 421 €
PRESTATAINE DIVANCHE JU
UNTERNATIONAL]



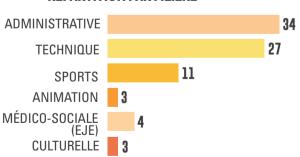
RESSOURCES HUMAINES



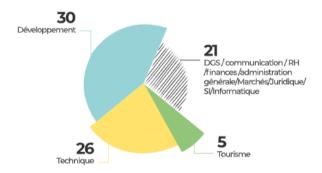
RÉPARTITION PAR SEXE



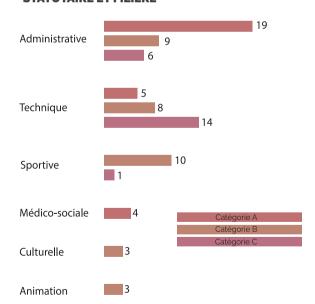
RÉPARTITION PAR FILIÈRE



RÉPARTITION PAR PÔLE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE ET FILIÈRE









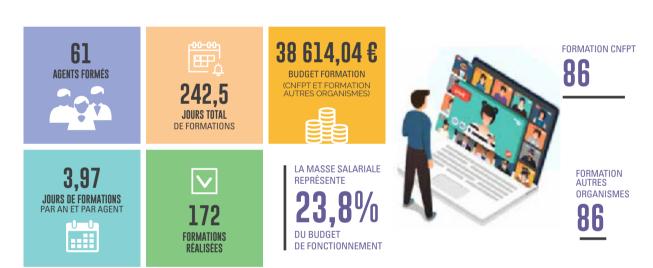




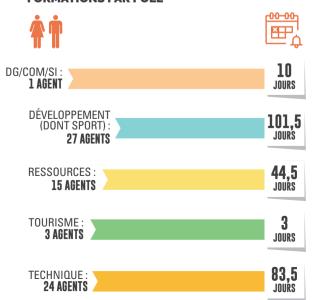


LES RÉALISATIONS 2020

FORMATIONS 2020



FORMATIONS PAR PÔLE



LES FORMATIONS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ REPRÉSENTENT

61 JOURSDE FORMATION SOIT 10 ACTIONS DE FORMATION :

- PSC1
- PSE2
- Sensibilisation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Chimie de l'eau et manipulation d'un récipient de chlorecybersécurité
- La prévention des risques pandémique psychosociaux
- Crise sanitaire de la Covid : bilan et perspectives
- La sécurisation des agents de propreté des locaux dans le contexte d'une pandémie
- La consolidation des procédures de désinfection des locaux en contexte pandémique



ILS ONT INTÉGRÉ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pôle Ressources / Communication

- Mathieu BRUYERE. Chargé de Prévention des Risques Professionnels
- · Stéphanie CHEVALIER, Acheteuse de Marchés
- · Anthinéa CHARNOT, Chargée de
- Communication · Camille CREMMYDAS,
- Chargée de Communication (remplacement)
- Justine DUBOIS, Chargée de Communication
- · Romane ROUBEYROTTE, Agent d'Accueil

Pôle Développement

- · Heddi MARTINEZ,
- Coordinateur Jeunesse Nicolas CHAIX.
- Maitre-Nageur-Sauveteur
- Lucie Dougnac, Responsable du Service des Solidarités
- Simon PEYRACHE,

Directeur du pôle Développement

 Alexyane REBEL, Informatrice Jeunesse Multimédia

· Audrev GAILLARD.

Agent d'accueil et de promotion de l'Office de Tourisme (en remplacement d'un agent à temps partiel)

· Stéphanie CHABERT, Animatrice Coworking (remplacement)

Pôle Technique

- · Franck DEFOIX,
- Agent d'entretien
- · Anaïs ROUBEYROTTE, Agent d'entretien (remplacement)
- · Charles DE LA TEYSSONNIERE

Technicien de gestion et réduction des déchets (remplacement)

Mobilité interne

- Lucile RAYNAUD,
- Responsable Communication
- · Catherine CUISINIER, Assistante Administrative Service Achats -Commande Publique

DÉPARTS

En retraite

Pôle développement

- · Claire DOUVIER, Directrice du Pôle
- Développement

Ils ont quitté la CCPA pour d'autres aventures professionnelles

Pôle Ressources/ Communication

- Anthinéa CHARNOT,
- Chargée de Communication
- · Camille CREMMYDAS, Chargée de
- Communication (remplacement)
- · Caroline PALUSZEZAK, Responsable de communication
- · Valérie BUREAU. Comptable

Pôle développement

- · Emilie POURCHOUX,
- Maitre-Nageur-Sauveteur
- Emilie SURIRAY, Animatrice Relais d'Assistants Maternels Itinérant (remplacement)

- Jean-Baptiste TOTTOLI.
- Chef de Bassin
- Nils BARBA.
- Informateur Jeunesse Multimédia
- · Stéphanie CHABERT
- Animatrice Coworking (remplacement)
- Timothé ROBIN.
- Chargé de Mission Jeunesse

Pôle Technique

- · Yanis BENHADDAD,
- Agent d'entretien

Accompagnement de la collectivité en matière d'insertion

- · 11 Stagiaires accueillis cette année
- · 1 Service Civique au service Gestion des Déchets qui a pris fin le 1er mai 2020

MISSIONS DU SERVICE

- Conseiller et participer à la définition de la politique RH de la collectivité
- Pilotage et suivi de la masse salariale
- Gestion des effectifs, des emplois et des compétences
- Gestion des recrutements et des compétences
- Construction et mise en œuvre du plan de formation
- Construction et gestion du dispositif d'évaluation professionnelle
- Gestion administrative et statutaire (carrières, rémunération, retraite, discipline, contentieux, etc.)
- Organisation et gestion des temps de travail (cycles, horaires, etc.)
- Accompagnement des agents et des services (conseils, orientation, conduite du changement)
- Mise en œuvre des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail
- Prévention des risques professionnels et accompagnement des agents en reclassement
- Animation du dialogue social et des instances représentatives (CT, CHSCT)

FAITS MARQUANTS

L'année 2020 a été marquée par :

- La gestion de la crise liée à la Covid avec :
 - · la mise en place de plans de continuité des activités (PCA),
 - · la mise en place et l'ajustement des protocoles hygiène & sécurité,
 - · la délivrance des attestations de déplacement,
- · la distribution d'EPI/EPC (Equipements de Protection Individuels

& Collectifs) aux agents,

- la participation des agents pour la bonne gestion du centre de dépistage Covid à L'Arbresle.
- Le départ en retraite d'un cadre de la collectivité présent depuis la création de la CCPA.
- Le recrutement et la prise de poste de nouveaux agents en période de confinement.
- Le début de la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique
- Le déploiement du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois (filière technique)
- L'expérimentation du télétravail a été mise en place en février 2020 (forfait de 20 jours/an). Cependant, avec la crise sanitaire en cours, la situation n'a pas encore permis son expérimentation et son évaluation en période « hors crise sanitaire ».

COMITÉ TECHNIQUE (CT) / COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Suite aux élections communautaires, la liste des élus représentant la collectivité au Comité technique et CHSCT :

Quatre membres titulaires:

- → Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président,
- → Monsieur Diogène BATALLA, Vice-Président,
- → Monsieur Richard CHERMETTE Vice-Président,
- → Monsieur Daniel LOMBARD, Délégué..

Quatre membres suppléants :

- → Monsieur Florent CHIRAT, Vice-Président,
- → Monsieur Noël ANCIAN, Vice-Président,
- → Monsieur Morgan GRIFFOND, Vice-Président,
- → Monsieur, Olivier LAROCHE, Délégué..

En 2020, les représentants du personnel et les élus représentant la collectivité se sont réunis lors de 4 séances.

Ils ont émis un avis favorable sur tous les dossiers, à savoir :

- Plan de continuité des activités
- Protocole Hygiène & Sécurité
- RIFSEEP (filière technique)
- Règlement et plan de formation 2020/2021

- Bilan social 2019
- Organisation des services : commande publique (mutualisation), sport, RH, finance
- Lignes Directrices de Gestion : promotion interne CDG 69
- Télétravail : prolongation de l'expérimentation

SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES (SCRH):

En 2020, le périmètre du service commun RH est resté le même qu'en 2019 à savoir 8 communes et 1 syndicat adherent au service

Bessenay, Bully, L'Arbresle, Courzieu, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Sourcieux-les-Mines, SIVOM de la Giraudière.

Quelques chiffres de l'activité du SCRH (8 communes, 1 syndicat) :

Nombre d'arrêtés	725
Nombre de contrats	280
Nombre de bulletins de paie	3 297
Nombre de jours de formations	141,5

3 formations ont été organisées par la CCPA pour ses agents et ceux des communes du service commun RH, les thématiques sont les suivantes :

- Management (module 2)
- PSC1
- Sensibilisation à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Avec la crise sanitaire, une seule réunion du service commun a eu lieu en visioconférence. Elle portait notamment sur la présentation de la loi de transformation de la fonction publique et de ses incidences pour nos collectivités.

=> PRESPECTIVES 2021

- Mettre en œuvre les évolutions règlementaires notamment avec la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique :
- · les lignes directrices de gestion : déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels.
- · rapport égalité professionnelle, DSN (Déclaration Sociale Nominative), RSU (Rapport Social Unique qui remplace de bilan social)...
- Temps de travail : évaluation du télétravail, annualisation du temps de travail des agents de l'Archipel, mise en conformité du temps de travail avec la règlementation (1607 heures).
- Poursuivre les démarches d'automatisation et de dématérialisation des procédures

SERVICE COMMUN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

Aujourd'hui peu de collectivités respectent les obligations règlementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Les élus, les DGS du territoire et le service RH de la CCPA,

conscients de l'obligation légale des employeurs du service public territorial de mettre en œuvre les moyens de gérer la prévention des risques professionnels ont proposé la création d'un service commun avec le recrutement d'un chargé de prévention.

Le Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2019 a validé la création d'un service commun de prévention des risques professionnels au 1^{er} janvier 2020.

Les collectivités adhérentes :

L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Bully, Chevinay, Courzieu, Dommartin, Eveux, Fleurieux-sur-L'Arbresle, Sain-Bel, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Savigny, Sivom de la Giraudière, Sourcieux-les-Mines.

Pour mettre en œuvre ce nouveau service commun, un agent chargé de prévention a été recruté en mars 2020.

Les missions du service :

- Rédaction, mise à jour et application du document unique
- Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste
- Veille juridique et information des agents
- Prévention, gestion et analyse des accidents de service, notamment rédaction des rapports
- Actions de coordination (animation de groupes de travail, aide à l'élaboration du plan de formation hygiène et sécurité, lien avec le CDG...)
- Participation au CT/CHSCT
- Conseil et commande des EPI

La prise de poste tardive et la crise sanitaire Covid ont compliqué la mise en œuvre de ce nouveau service commun. Cependant, le bilan est plutôt positif.

Réalisations 2020:

- État des lieux des collectivités (outils et acteurs)
- Modèles de documents types (plan de prévention, registres hygiène et sécurité)
- Protocoles hygiène et sécurité (CCPA, centre Covid, équipements sportifs, écoles...)
- Création et mise à jour de Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels
- Commande d'EPI (masques, gel...)

=> PERSPECTIVES 2021

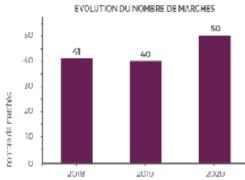
- Conseiller les communes adhérentes au service pour les inciter à nommer un assistant de prévention (obligation règlementaire)
- Réaliser les Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels pour les communes qui n'en sont pas encore pourvues (obligation règlementaire)
- Animer le réseau des assistants de prévention (rédiger des notes et organiser des rencontres par thématique)

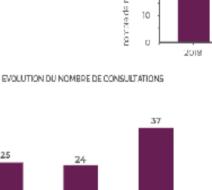


MARCHÉS PUBLICS

Le Service de la Commande Publique assure le suivi des marchés pour l'ensemble des services de la collectivité dans le respect des principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures.

LE NOMBRE DE CONSULTATIONS ET DE MARCHÉS A AUGMENTÉ EN 2020 :





2020

Malgré la crise sanitaire, l'activité du service a été très intense sur l'année 2020 :

marchés attribués pour les services de la CCPA

consultations au total dont:

- 30 consultations pour les différents services de la CCPA
- 3 consultations dans le cadre de groupement de commande avec des communes du territoire
- 2 consultations pour des marchés communaux
- 2 consultations pour le **SMADEOR**

commissions d'appel d'offres

LE SERVICE COMMUN COMMANDE PUBLIQUE

Stéphanie CHEVALIER est arrivée au mois de février 2020. Malgré les conditions difficiles, elle a pu accompagner les communes de Courzieu et de L'Arbresle sur des marchés communaux :

- Sécurisation d'un cheminement piétonnier avec aspect patrimonial sur la commune de Courzieu
- Restructuration des écoles DOLTO ET LASSAGNE de la commune de L'Arbresle

Deux groupements de commandes importants ont également été coordonnés par le service :

- Prestations de service d'assurance (3 communes + CCPA)

2019

- Services d'infogérance pour les systèmes d'informations de la CCPA et des communes Lot 1 et 2 (11 communes
- + CCPA + SYRIBT)

50

40

.901

201

100

o

nemera da consultation

BILAN DES CLAUSES SOCIALES:

2018

Outre les clauses environnementales qui sont insérées dans la plupart des marchés, des clauses sociales sont également présentes pour certaines prestations. En 2020, le bilan est le suivant :

Marché exploitation des déchèteries - SERNED : 2100 heures prévues et réalisées

Trois séniors de plus de 50 ans ont été embauchés en CDI par l'entreprise. Ils ont tous un niveau de qualification faible et étaient Demandeurs d'Emploi de Longue Durée avant leur embauche par SERNED.

Travaux rue du Four à Chaux - EUROVIA: 224 heures prévues, 246 réalisées

Un salarié, Demandeur d'Emploi de longue Durée, a été recruté par EUROVIA en contrat de professionnalisation via le GEIQ TP fin 2018. A l'issue d'une année de professionnalisation, EUROVIA l'a embauché en CDI.

Collecte des ordures ménagères - SITA: 22 400 heures prévues, 13 028 heures réalisées

Six personnes ont été positionnées depuis le début du marché. Elles ont été embauchées sur les critères bénéficiaires du RSA, demandeur d'emploi de longue durée, et jeune de -26 ans en difficulté d'insertion. Le nombre d'heures sur ce marché est presque atteint pour l'année 2020. L'entreprise a proposé un beau parcours au salarié en CDI. Ses heures continueront d'être valorisées sur 2021. L'entreprise prévoit d'embaucher une personne supplémentaire en insertion pour remplir les objectifs définis dans le marché.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES: 17,32 M€

Personnel: 4,05 M€

Dotations subventions partie versées : 1,3 M€ Versement aux communes : 3,6 M€ Contrats prestations services : 3,6 M€ Charges à caractère général : 2,96 M€

Intêret de la dette : 0,14 M€ Autres dépenses : 0,76 M€

Dotations aux amortissements : 0,91 M€

RECETTES: 25,53 M€

Fiscalité : 14 ,67 M€ Redevances : 0,59 M€

Dotation globales de fonctionnement : 2,66 M€ Produit d'exploitation des services : 0,35 M€ Subventions et participations reçues : 1,33 M€

Autres recettes : 0,67 M€ Opérations internes : 0,83 M€ Résultats 2019 reportés : 4,43 M€

Résultat de fonctionnement 2020 : 8,2 M€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES: 7,17 M€

Travaux et acquisitions : 3,06 M€

Subventions, équipements, fonds de concours : 0,04 M€

Autres dépenses : 0,24 M€

Remboursement dette en capital : 0,78 M€ Solde des restes à réaliser : 3,08 M€ Opérations internes : 0,07 M€

RECETTES: 7,37 M€

Dotations, subventions: 1,13 M€ Autres recettes: 0,08 M€ Autofinancement: 2,72 M€ Opérations internes: 0,91 M€ Solde résultats reportés: 2,53 M€

Résultat de financement 2020 : 0,09 M€

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES:3 M€

Personnel: 0,27 M€

Contrats de prestations de services : 1,27 M€

Charges à caractère général : 0,24 M€

Intérêt de la dette 0,23 M€ Autres dépenses : 0,12 M€

Dotations aux amortissements : 0,87 M€

RECETTES: 6,7 M€

Redevances : 3,11 M€

Contribution eaux pluviales : 0,25 M€

Subventions et participations reçues : 0,24 M€

Opérations internes : 0,24 M€ Résultats 2019 reportés : 2,87 M€

Résultat de fonctionnement 2020 : 3,7 M€

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 2,94 M€

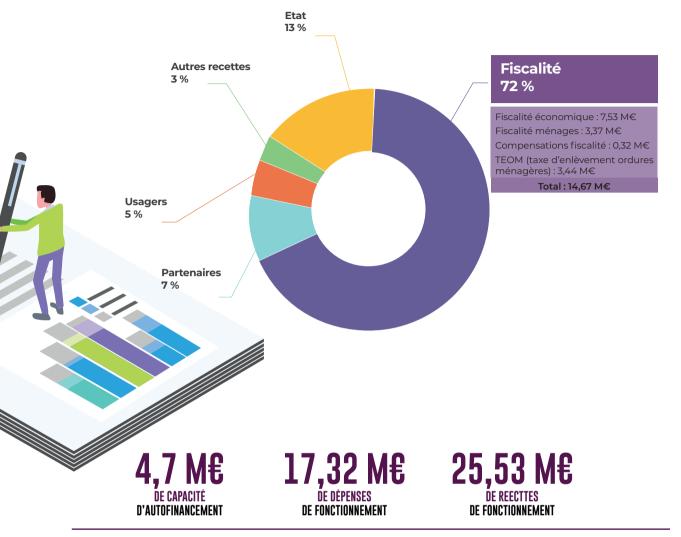
Travaux et acquisitions : 0,46 M€ Remboursement dette en capital : 1,03 M€ Solde des restes à réaliser : 1,21 M€ Opérations internes : 0,24 M€

Résultat de financement 2020 : 1,99 M€

RECETTES: 4,93 M€

Dotations, subventions: 0,27 M€ Autres recettes: 0,06 M€ Opérations internes: 0,87 M€ Solde résultats reportés: 3,73 M€

- D'OÙ VIENNENT LES RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPA



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 FAIT APPARAITRE :

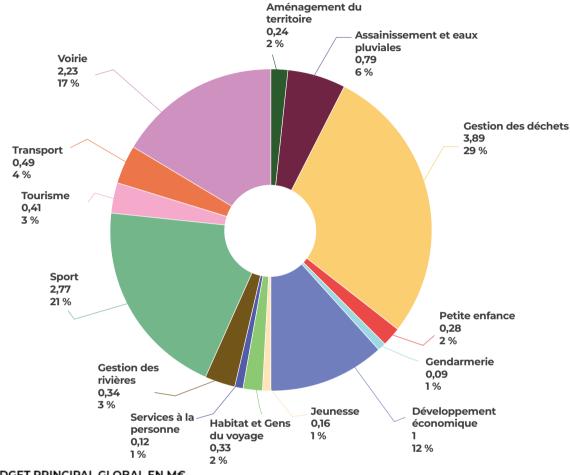
- un niveau d'investissement soutenu de 3,2 M€
- des charges courantes maitrisées
- une masse salariale en hausse
- une capacité d'autofinancement en hausse (liée au covid)
- un endettement en diminution : l'encours de la dette s'élève à 5 M€ avec une capacité de désendettement d'environ une année. La dette est saine, aucun emprunt toxique et composée de 94 % de taux fixes.



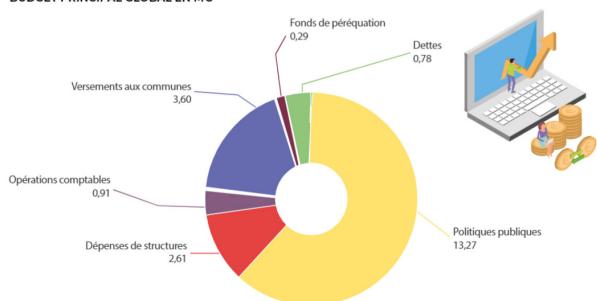
LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2020 :

C'est dans un contexte financier toujours contraint, marqué par la poursuite de la baisse des dotations de l'état, que la communauté à élaboré son budget. Sa bonne santé financière lui permet de poursuivre ses investissments en faveur du développement du territoire, sans augementer les taux d'imposition des ménages et des entreprises, et en maintenant son soutien aux acteurs qui participent à son dynamise et à sa qualité de vie.

LA RÉPARTITION DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE EN M€



BUDGET PRINCIPAL GLOBAL EN M€





Tout au long de l'année, le service communication travaille en lien avec l'ensemble des services pour l'élaboration des différents supports : affiches, flyers, programmes, cartons d'invitation, guide ainsi que leur promotion.

La communication sert à faire connaître et mettre en valeur la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (compétences et actions/réalisations) auprès des habitants des communes concernées, du Département, de la Région, ainsi que les fournisseurs et partenaires.

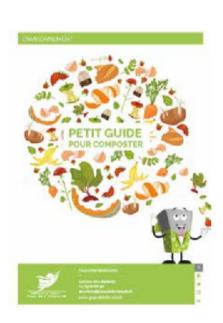
LA COMMUNICATION ÉDITORIALE

Le service communication assure l'édition (rédaction et mise en page) du rapport d'activité annuel. Il intervient également dans l'élaboration des différents supports de communication pour l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

Quelques réalisations:









LES RELATIONS PRESSE

La presse quotidienne régionale constitue un relais important pour promouvoir les actions de la Communauté de Communes. Ainsi, des conférences de presse peuvent être organisées. La rédaction de communiqués et dossiers de presse fait également partie des missions du service communication, notamment pour l'ensemble des évènements organisés par la CCPA.



LA COMMUNICATION INTERNE

La lettre interne est envoyée tous les 2 mois à tous les agents de la Communauté de Communes.







LA COMMUNICATION DIGITALE

Le service communication gère deux sites Internet : www.paysdelarbresle.fr et www.archipel-aquacentre.fr ses réseaux sociaux et la newsletter de la CCPA :















CCPA 250 ABONNÉS

FAITS MARQUANTS

2020 n'aura pas été une année comme les autres, la crise Covid a fortement impacté le service au niveau du plan de communication prévu. Il a fallu s'adapter tout au long de l'année et mettre en place une communication de crise en informant les habitants, les partenaires rapidement sur les fermetures / ouvertures, dispositifs mis en place. Quelques faits marquants de l'année 2020:

- Départ en début d'année de la responsable communication
- Mobilité interne de la chargée de communication digitale au poste de responsable
- Recrutement d'une chargée de communication
- Refonte des logos des Relais petites Enfance
- Mise en place d'une campagne de communication pour promouvoir l'offre de bons d'achats
- -Début du nouveau mandat avec la prise de portraits des élus, élaboration du guide de l'intercommunalité....



SYSTÈME D'INFORMATION

GÉOGRAPHIQUE

L'année 2020 a été consacrée à la mise en place d'une application SIG dédiée à la coordination des travaux entre les différents services de la CCPA et les différents maîtres d'ouvrages intervenant sur la voirie. Cet outil, qui ne remplace pas le guichet unique, s'apparente à un outil d'aide à la programmation des travaux en interne mais également avec les partenaires externes pour lesquels un déploiement progressif est prévu dans le courant de l'année 2021.

Le début de l'année 2020 a également été consacré au déploiement, pour la commune de L'Arbresle, d'une nouvelle application SIG dédiée à la gestion des espaces verts. Cette application, développée en étroite collaboration avec le service espaces verts de la ville de L'Arbresle, pourra être déployée dans les communes qui le souhaitent.

D'autre part, le SIG a pu être interfacé avec différents modules informatiques métiers afin d'optimiser les échanges d'informations:

- Connexion avec le guichet unique afin d'automatiser les réponses aux DT-DICT pour le compte du service « Eaux pluviales ».



Interface avec l'application métier du service d'assainissement non-collectif-Interface avec la base de données nationale APIDAE dédiée au secteur tourisme.

Enfin, l'organisation par la CCPA, d'une rencontre d'information entre les représentants des SIG voisins (SIG des communautés de communes du Rhône - hors métropole) du SYDER et du CRAIG autour du projet de constitution d'un PCRS raster (Plan de Corps des Rues Simplifié) a permis d'échanger autour des modalités techniques, financières et du planning de déploiement du projet.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

ET SYSTÈMES D'INFORMATION



L'année 2020 a été une véritable année « test » pour le service informatique de la CCPA. Pour de nombreuses collectivités, le contexte sanitaire entré en vigueur au 1er trimestre a mis en évidence la nécessité de faire évoluer les systèmes d'informations, et de s'adapter aux nouveaux usages comme le travail à distance.

La CCPA a su tirer parti de ces conditions de travail particulières, en adaptant rapidement ses méthodes de travail, notamment en rendant possible immédiatement l'accès au système d'informations et à ses logiciels métier, permettant ainsi aux services d'assurer une continuité de service malgré le confinement. Ceci tout en respectant les règles de sécurité informatique.

Dans le même temps, un effort significatif a été fait pour équiper en grande majorité les agents en ordinateurs portables et équipements de mobilité. Projet initialement prévu dans le courant d'année dans le cadre du renouvellement du parc informatique, mais accéléré face aux contraintes liées à la mobilité. En parallèle de cette adaptation réussie, plusieurs dossiers ont également été suivis :

- la rédaction et la consultation du nouveau marché d'infogérance pour 14 collectivités
- le déploiement de la Fibre Optique devenant un besoin nécessaire pour de nombreux citoyens
- la consolidation de la téléphonie fixe
- la réflexion sur les nouveaux outils numériques (visioconférence)

Dans ce contexte particulier, où les événements ont permis de mettre en avant la capacité de la CCPA à anticiper les évolutions technologiques et à s'adapter numériquement, l'année 2021 sera majoritairement consacrée à dessiner avec les communes et son nouveau prestataire d'infogérance, l'avenir numérique de ses collectivités, tout en poursuivant le suivi du déploiement de la FTTH et le projet du nouveau siège.

GLOSSAIRE

ADERLY : Agence de Développement Economique de la Région Lyonnaise

AILOJ : Aide au Logement des Jeunes

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

BAFA: Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

CA: Chiffre d'affaires

CAF: Caisse Allocations Familiales

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCPA : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais

CHSCT : Comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CT: Comité Technique

DOO : Document d'Orientations d'Objectifs

DT: Déclaration de Travaux

EAJE : Etablissement Accueil du Jeune Enfant

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes

EPS : Etablissement Physique et Sportive

ERP : Etablissement recevant du public

HT: Hors Taxes

MDEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

OT : Office de Tourisme

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PIG: Programme d'intérêt Général

PIJ: Point Information Jeunesse

PLH: Plan Local de l'Habitat

PPCR : Parcours professionnel Carrières et Représentation PSC1 : Prévention et Secours Civiques

RAJPA : Réseau des Animateurs Jeunesse du Pays de l'Arbresle

RAM: Relais Assistants Maternels

RDI : Rhône Développement Initiative

RH: Ressources Humaines

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SIG : Système d'Information Géographique

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SOL: Syndicat de l'Ouest Lyonnais

SOLIHA: Solidaires pour l'Habitat

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SYRIBT : Syndicat de Rivières Brévenne Turdine

TEPCV: Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

ZA: Zone d'Activités

ZAE: Zones d'Activités Economiques

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

117 rue Pierre Passemard 69210 L'ARBRESLE 04 74 01 68 90 ccpa@paysdelarbresle.fr www.paysdelarbresle.fr

